attac contre l'empire Nestlé

Le numéro 1 mondial de l'agro-alimentaire *Nestlé* est un exemple-type d'une grande multinationale implantée en Suisse. Elle soigne une réputation qui loue la qualité de ses produits, des bonnes conditions de travail et une politique qui irait à l'encontre de la pauvreté. Les auteur-e-s de ce livre, des altermondialistes d'un groupe de travail d'attac Vaud (Suisse), sont allé-e-s à la recherche de ce qui se cache derrière l'image lisse de l'entreprise. Leur bilan est inquiétant. Alors que *Nestlé* empoche des profits gigantesques, elle est accusée par des syndicats aux quatre coins de la planète de fouler au pied le droit du travail envers ses employé-e-s, elle est impliquée dans la privatisation d'un bien commun vital : l'eau, elle profite d'une spirale infernale qui entraîne les prix du café au-dessous de son coût de production et provoque ainsi une misère des plus terrifiantes pour des centaines de milliers de planteur-euse-s, elle intègre des OGM dans certains de ses produits dont personne ne peut connaître aujourd'hui les risques qu'ils font courir à la planète et à ses habitant-e-s, enfin, le scandale du lait en poudre qu'elle commercialise agressivement serait toujours d'actualité.

Préface de Susan George

attac contre l'empire nestlé

attac contre l'empire

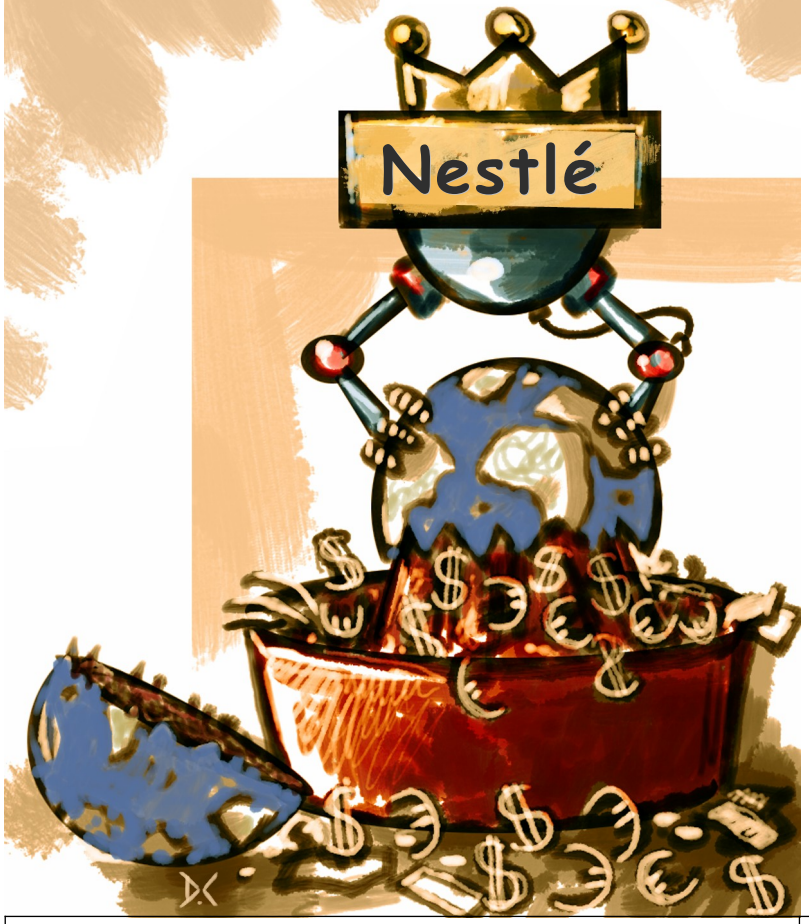

Ont collaboré à cet ouvrage :

Sandra Bott, Ounsi El Daïf, Olivier Goy, Sara Meylan, Nora Natchkova, Isabelle Paccaud, Janick Marina Schaufelbuehl, Béatrice Schmid

Nous remercions particulièrement pour leur aide et leurs conseils précieux :

Marion Bernede, Marguerite Paus, Mica Arsenijevic, Fanny Raess-Costamagna, Hélène Joly, Paolo Umari

Edité par :
association pour la taxation des transaction financières pour l'aide aux citoyen-ne-s (attac)

Pour nous contacter :
multisvd@attac.org

Groupe mondialisation et multinationales
attac-Vaud
Case Postale 27
1000 **Lausanne** 9

Tous droits réservés, attac, mai 2004

Image de couverture : Daniel Ceni

attac contre l’empire Nestlé

Table des matières:

Présentation.....1

Préface.....2

Introduction.....6

L'empire Nestlé.....15

Aux quatre coins de la planète :
Nestlé aux prises avec le droit du travail.....47

La Colombie : un syndicat en lutte.....55

Nestlé et les Organismes génétiquement
modifiés (OGM) : un double jeu inacceptable.....68

Nestlé & le marché du café : une libéralisation anarchique
qui ne profite qu'à certain-e-s.....77

Nestlé & le marché de l'eau :
du profit avec la soif.....87

Le lait en poudre :
un scandale encore d'actualité.....100

Conclusion.....105

Brève chronologie de Nestlé.....109

Guide des marques appartenant
ou affiliées à Nestlé.....113

Code de l'OMS (Lait en poudre).....116

Historique des boycotts de Nestlé.....118

Présentation

Cet ouvrage est le fruit d'un travail de plus d'une année, mené par le groupe « mondialisation et multinationales » d'attac-Vaud, à Lausanne. Ce groupe, qui a démarré avec une quinzaine de personnes et qui en compte maintenant une vingtaine, s'est penché à ses débuts (fin 2001 et en 2002) sur la question de la dette des pays du Sud et du rôle des multinationales dans la mondialisation (par exemple dans le cadre du Plan Puebla Panama) ainsi que du rôle joué par la place financière suisse (par le biais du secret bancaire essentiellement et en tant que paradis fiscal) dans les flux d'argent sale en provenance de dictatures, et plus généralement dans la mondialisation financière. L'action du groupe de travail était alors, entre autres, tournée vers l'organisation de conférences avec, notamment, Christian de Brie, Bernard Bertossa, Mascha Madörin, Emily Sikazwe et Eric Toussaint.

L'idée d'écrire un ouvrage sur *Nestlé*, cette multinationale à l'image lisse, a vite gagné les participant-e-s du groupe. Destiné à un public large, ce livre vise la diffusion d'informations déjà existantes mais trop peu connues, pour une prise de conscience de nous tou-te-s de l'univers des multinationales.

Préface

Quelle impression de rajeunissement – ou du déjà-vu ! L'ouvrage d'attac-Vaud a été pour moi une machine à remonter le temps ; à revenir trente ans en arrière quand ont commencé les premières luttes de ceux et celles que l'on n'appelait pas encore les « *altermondialistes* ». *Nestlé* était visée parce que les témoignages venant d'un peu partout dans le « *tiers monde* » – comme on l'appelait alors – concordaient tous. *Nestlé* encourageait par tous les moyens les mères pauvres à abandonner l'allaitement au sein en faveur de l'allaitement avec des laits en poudre *Nestlé*. Les résultats ne se font pas attendre : la famille n'a pas les moyens d'acheter assez de lait en poudre ; il est donc surdilué. L'eau n'est pas propre, impossible de stériliser biberons et tétines. L'enfant n'est pas immunisé contre les maladies dont l'aurait préservé le lait maternel. Bref, c'est l'hécatombe.

Un procès célèbre a donc eu lieu en 1974, mettant *Nestlé* face à face avec un autre groupe suisse, l'Arbeitsgruppe Dritte Welt. Celui-ci, reprenant une brochure de l'ONG anglaise War on Want intitulée « Le Tueur de Bébés » (« The Baby Killer ») transformait le titre en « Nestlé tue des bébés » (« Nestlé tötet Babies ») et s'attirait ainsi les foudres de la compagnie. Parce que j'ai consacré un chapitre de ma thèse de doctorat à cette compagnie, j'ai eu l'occasion d'examiner de près les défenses présentées par *Nestlé* à l'époque. La compagnie tronquait de manière éhontée des citations du corps médical ou de nutritionnistes pour leur faire dire à peu

près le contraire de ce qu'ils-elles disaient réellement. Un médecin de chez *Nestlé* n'hésitait pas devant la falsification scientifique. La Cour de Berne ne s'est d'ailleurs pas trompée : « *Les preuves ont montré que l'utilisation incorrecte du lait en poudre peut causer la mort de bébés ou des maladies graves... Si* [*Nestlé*] *veut s'épargner à l'avenir le reproche d'une conduite inéthique et immorale, elle doit modifier ses méthodes de publicité.* »

À l'époque, nous n'allions pas bien au-delà de ce fléau du lait en poudre (dont le scandale continue d'ailleurs comme vous le verrez dans le chapitre 7 de cet ouvrage). Nous étions essentiellement porté-e-s sur des problèmes d'alimentation et de nutrition et des moyens qu'avait l'une des plus importantes compagnies agro-alimentaires du monde pour encourager des mères pauvres, souvent illettrées, à abandonner l'allaitement pour le plus grand profit de l'entreprise. Nous avions constaté la lourdeur des tentatives infructueuses de relations publiques de *Nestlé*, mais nous n'avions pas porté nos investigations bien au-delà de ce seul sujet.

Il est donc très satisfaisant à mon sens, qu'attac-Vaud le fasse, qu'il éclaire des aspects mal connus de cette gigantesque transnationale et qu'il étudie bien d'autres aspects que nous avions négligés ou méconnus à l'époque. Il a raison non seulement parce qu'il s'agit de l'une des transnationales les plus profitables du monde, mais aussi parce que *Nestlé* est exemplaire, si j'ose dire, avec des activités qui l'amènent à être présente dans un grand nombre de secteurs sensibles. Beaucoup sont examinés dans ces pages.

J'ajouterais seulement que *Nestlé* a fait depuis trente ans d'assez grands progrès en relations publiques. Le président de son Conseil d'alors, Helmut Maucher, a même convaincu le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qu'il avait besoin d'un groupement d'entreprises transnationales au sein de son organisation. Annan – que certain-e-s irrévérencieux-euses nommaient pour l'occasion NesKofi – a fini par annoncer à Davos, puis à instaurer a l'ONU exactement le type d'organisation que souhaitait Maucher, le Pacte global (Global Compact). Pour en faire partie, une transnationale n'a qu'à signer une charte de neuf principes ; elle pourra alors se draper de la bannière bleue des Nations unies dans la certitude de n'être jamais contrôlée par l'ONU qui, d'après ses propres dires, n'en a pas les moyens. Inutile de dire que *Nestlé* est membre du Global Compact alors même que l'entreprise fait encore l'objet de critiques de l'Organisation mondiale de la santé, agence spécialisée des mêmes Nations unies.

Je souhaite la plus large diffusion de ce travail d'attac-Vaud, particulièrement en Suisse, qu'il soit repris par d'autres, dans diverses langues et surtout qu'il soit suivi d'action. Je ne voudrais pas que quelque nouveau groupe, quelque nouvelle préfacière aient à reprendre en 2034 les mêmes thèmes, les mêmes arguments et que *Nestlé* sévisse encore sur la scène mondiale. Merci à attac-Vaud d'avoir repris le flambeau : il faut maintenant qu'il serve à allumer des contre-feux partout.

Susan George

Introduction

Aujourd'hui, la violence qu'engendre la mondialisation néo-libérale saute aux yeux de tou-te-s, à tel point qu'au cours de leurs divers rassemblements[1], même les « *maîtres du monde* »[2] parlent de l'humaniser. Pourtant, leurs agissements nous montrent que c'est bien une mondialisation de l'argent, du profit, une mondialisation des intérêts de certain-e-s au détriment des droits de la majorité, à laquelle ils nous convient. Les seuls « *droits* » qui y sont reconnus sont ceux des entreprises à augmenter leurs profits indéfiniment, quel qu'en soit le coût humain. Le prix à payer devient de plus en plus insupportable pour la majorité d'entre nous alors qu'une minorité accumule des richesses dans des proportions jamais atteintes auparavant.

Cette minorité est constituée principalement de dirigeant-e-s et de gros actionnaires de multinationales, ces entreprises géantes, qui sont devenues les actrices principales du nouvel ordre mondial notamment au travers des grandes institutions financières internationales. Quelques statistiques représentatives, au hasard d'une liste qui est sans fin[3] :

---

[1] En particulier les forums économiques, dont la version mondiale se tient à Davos en Suisse, mais qui ont plusieurs versions locales, on se souvient de la réunion en Jordanie en 2003.

[2] Comme les appelle Jean Ziegler dans un de ses derniers ouvrages, *Les nouveaux maîtres du monde – et ceux qui leur résistent,* Paris : Editions du Seuil, 2002.

[3] Cf. attac, « Riches et pauvres », 12.12.2002, in : http://www.france.attac.org/a1370, consulté le 17.04.2004.

- Les 84 individus les plus riches du monde détiennent une fortune supérieure au PIB de la Chine et de ses 1,3 milliards d'habitant-e-s.
- En 1998, Michael Eisner, directeur général de *Disney*, touchait 576,6 millions d'USD, soit 25 070 fois le revenu moyen des employé-e-s de cette même entreprise.
- En 1999, un seul citoyen des Etats-Unis, Bill Gates, était plus riche que 45% des ménages du pays.
- A ce jour, les 5% des ménages au pouvoir d'achat le plus élevé des Etats-Unis disposent de presque 50% du revenu national, et le 1% des plus riches dispose de 70% de toute la richesse produite dans ce pays depuis le milieu des années soixante-dix.
- 80 pays du monde ont un revenu par habitant-e inférieur à celui d'il y a dix ans. En même temps, la moitié d'entre nous, 3 milliards de personnes, vit avec moins de 2 dollars par jour et, parmi elles, 1,3 milliards vivent avec moins d'un dollar par jour.

Bien sûr, les multinationales ne forment pas un ensemble homogène, elles ont même parfois des intérêts contradictoires. Bien que la plupart d'entre elles ne gardent souvent dans leur pays d'origine qu'un siège social administratif (leurs usines étant dans des pays à bas coût de main-d'œuvre et leurs capitaux dans des paradis fiscaux), elles n'en préservent pas moins souvent une appartenance « *nationale* ». Il arrive que

les pays qui hébergent leur siège défendent leurs intérêts comme s'il s'agissait d'intérêts nationaux, en leur octroyant d'énormes faveurs, en particulier des exonérations fiscales. Les transactions financières et les délocalisations se font la plupart du temps dans l'opacité complète, c'est pourquoi une des premières étapes vers un contrôle plus démocratique de ces firmes passe par le biais de l'information. Comme nous le verrons dans ce livre, les multinationales font grand cas de leur « *image* », ainsi, divulguer certains de leurs agissements, peut les faire réagir assez rapidement. Attac, dès sa création, a contribué à informer sur la mondialisation libérale, ses organisateur-rice-s (les membres des institutions financières internationales, FMI, BM, OMC[4]), et ses bénéficiaires[5]. C'est dans cette optique, qu'au sein d'attac-Vaud, s'est créé le groupe de travail axé sur la mondialisation et les multinationales. Le choix d'étudier *Nestlé*, notre voisine avec son siège social à Vevey, à une dizaine de minutes de train à l'est de Lausanne, le long du lac Léman, a été fait en fonction de deux critères principaux. D'abord, elle est un exemple-type d'entreprise multinationale aux intérêts financiers présente dans le monde entier et dont les agissements ont été source de conflits, tant au niveau des conditions de travail, qu'au niveau de la politique commerciale. *Nestlé* est en effet aujourd'hui numéro 1 mondial de l'agro-alimentaire. Ensuite, les

[4] Fond monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce.

[5] Cf. notamment, attac, *Enquête au cœur des multinationales*, Paris : Mille et une nuits, mai 2001; attac, *Remettre l'OMC à sa place*, Paris : Mille et une nuits, juin 2001 ; attac, *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*, Paris : Mille et une nuits, novembre 2003.

informations sur cette entreprise omniprésente dans notre quotidien sont relativement peu connues par le grand public en Suisse, à l'exception de l'image qu'elle-même veut bien donner, image qui est naturellement fort à son avantage.

Nous avons donc rassemblé des données sur certaines des affaires dans lesquelles *Nestlé* est impliquée, en ne prenant explicitement que les informations *publiques*, et donc accessibles à chacun-e. Bien sûr, il a fallu lire des publications locales (suisses, bien sûr, mais aussi françaises et colombiennes) ou spécialisées concernant les domaines auxquels nous nous sommes intéressé-e-s. Mais, à chaque fois, le lecteur ou la lectrice pourra s'enquérir auprès de l'organisme éditeur (maison d'édition, syndicat, quotidien, etc.) de la véracité des faits, ces organismes possédant la plupart du temps des sites internet[6]. Nous avons pris la décision de ne présenter que quelques exemples assez représentatifs des agissements de *Nestlé* de par le monde. Ils illustrent le mépris de la multinationale envers l'environnement, envers les droits élémentaires des salarié-e-s à se syndiquer, à accéder à des conditions de travail correctes, à recevoir des salaires décents, à bénéficier d'une liberté d'expression, et démontrent une fois de plus que le profit est la seule priorité.

Ce livre n'a aucune prétention d'exhaustivité, il représente une tentative de rassembler une part des informations dispo-

[6] Dans le cas des revues de médecine ou de biologie, les articles sont souvent payants, dans le cas du syndicat colombien SINALTRAINAL et du groupe de travail Suisse-Colombie (ASK) les documents ne sont pas tous en ligne.

nibles sur cette entreprise suisse. Beaucoup d'aspects ont dû être laissés de côté – ainsi, par exemple, un des principaux champs d'activité de *Nestlé*, le chocolat, n'y figure pas. Il est important de signaler que ce livre n'est pas l'œuvre de spécialistes, mais bien d'un groupe citoyen qui a consacré une partie de son temps libre à s'informer et à dénoncer les pratiques des multinationales.

Nous commencerons par un aperçu de ce qu'est « l'empire *Nestlé* » à travers un succinct historique de l'entreprise, la mise en perspective de quelques chiffres récents et enfin un bref portrait des principaux-ales dirigeant-e-s de la multinationale ainsi que de leurs stratégies. Nous présenterons ensuite un bref exposé des principaux conflits parfois encore en cours qui impliquent directement *Nestlé*. Rares, en effet, sont les pays où l'entreprise – ou l'une de ses filiales – est implantée et où il n'y a pas eu au moins un conflit non-résolu entre la direction et les salarié-e-s. Non-résolu voulant en réalité presque toujours dire, terminé par un passage en force de la direction. Nous nous arrêterons sur le cas particulier de la Colombie.

Nous passerons ensuite à l'étude d'un produit : le café, ressource principale de beaucoup de pays du Sud. Le marché du café vient de subir une période de libéralisation accélérée qui a profité à quelques acteur-trice-s bien particulier-ère-s de la longue chaîne qui s'étend de la production à la consommation. Nous verrons, à cette occasion, que les consommateurs et les consommatrices que nous sommes, nous avons un certain pouvoir pour influencer le comportement des grandes

firmes ; nous pouvons en effet agir sur la principale de leurs préoccupations : faire toujours plus de profit.

Le marché de l'eau, qui subit actuellement des offensives de toutes parts, est un aspect très important de la politique commerciale de *Nestlé*, c'est pourquoi nous nous pencherons ensuite sur cette question. Les multinationales ont réussi à mettre la main sur quasiment toutes les matières premières existantes. Avec l'aide des institutions financières internationales, elles ont décidé de s'attaquer à cette base de la vie qu'est l'eau. L'eau, dont l'accès est un droit élémentaire pour chacun-e, est désormais en passe d'être privatisée !

Dans la suite de l'ouvrage viendra la thématique des Organismes génétiquement modifiés (OGM), qui montre l'abîme qu'il peut y avoir entre les discours rassurants et les actes de la multinationale, en particulier dans les pays dits en voie de développement, où elle compterait sur la pseudo-ignorance des consommateur-trice-s et une législation plus souple face aux OGM.

Le livre se terminera par le désormais tristement connu et emblématique cas du lait en poudre. Nous verrons que la vigilance de chacun-e d'entre nous ne doit jamais se relâcher, car malgré de nombreuses campagnes de boycott, de nombreux rappels à l'ordre faits par de grandes institutions internationales telles que l'UNICEF, le nombre annuel de décès de nourrissons lié à la consommation de lait en poudre serait le même depuis des dizaines d'années…

Ce panorama pourrait paraître déprimant, si l'on ne voyait pas dans chaque chapitre, dans chaque pays, sur chaque « *affaire* », des résistances s'organiser, des mouvements alternatifs se former. Il est possible de consommer autrement, il est possible de travailler autrement, et il est possible de réagir autrement : la recherche du seul profit n'est pas notre horizon et la terre est assez riche pour que nous mangions tou-te-s à notre faim[7] ! Nous verrons, en conclusion que les formes d'actions possibles sont multiples et que chaque jour nous sommes de plus en plus nombreux et nombreuses à lutter pour un autre monde.

L'empire *Nestlé*[8]

« *Notre marché, c'est le monde* »

Helmut O. Maucher, directeur général et administrateur-délégué de *Nestlé* (1981-1997), à une conférence de presse dans un grand hôtel zurichois, le 6 mai 1997[9].

Ce n'est un secret pour personne : *Nestlé* est une des plus grandes entreprises suisses. Aujourd'hui, si elle se trouve, en considérant le chiffre d'affaires, en troisième position juste derrière le *Crédit Suisse* et *Zurich Financial Services*, elle

[7] John Madeley, *Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire sacrifiée à l'autel du libre-échange*, collection enjeux planète, 2002, p. 218. Voir aussi le site du Programme alimentaire mondial, en anglais : http://www.wfp.org/, consulté le 23.04.2004.

[8] Titre emprunté au livre de Pierre Harrisson, *L'Empire Nestlé. Faits et méfaits d'une transnationale en Amérique Latine*, Genève : Editons CETIM ; Pierre-Marcel Favre, 1983.

[9] *24Heures* du 07.05.1997.

dépasse d'une tête la puissante *Union des Banques Suisses*[10]. Mais son importance est loin de se limiter à la Suisse. *Nestlé* est aujourd'hui la première multinationale au monde dans le domaine de l'agro-alimentaire : elle est numéro 1 sur les marchés de l'eau minérale en bouteille, du café, de la crème glacée, du chocolat[11]. Mais si le groupe axe ses priorités dans le secteur de l'alimentation humaine, il a étendu ses intérêts à la cosmétique – par la récente augmentation de sa participation dans *L'Oréal* à hauteur de 26,4% – à la pharmacie – il est leader dans le domaine de l'ophtalmologie – et enfin, il est aussi à la tête du secteur de la nourriture pour les animaux de compagnie. Les produits *Nestlé* sont fabriqués dans plus de 80 pays (520 usines) et vendus dans le monde entier. Le géant de l'agro-alimentaire helvétique figure ainsi depuis de nombreuses années dans le peloton de tête des plus grandes multinationales au niveau mondial. En 2002, l'entreprise décroche la 10ème place au top 500 des entreprises européennes, avec un chiffre d'affaires de 89,2 milliards de CHF (61,4 milliards d'EUR). Vu sous l'angle des entreprises qui ont réalisé les plus gros bénéfices en 2002, elle figure même au 5ème rang au niveau européen, avec des bénéfices de 7,6 milliards de CHF (environ 5 milliards d'EUR)[12] ! Comme le souligne le quotidien genevois *Le Temps,* « *Nestlé n'a rien d'un géant aux pieds d'argile* »[13]. Ce chapitre, loin de se pré-

[10] http://www.transnationale.org, consulté le 14.02.2004.

[11] Cf. *Le Temps* du 24.04.2003.

[12] « Top-500 des entreprises européennes : la Suisse en compte 60 », 30.09.2003, in : www.swiss.info.org. Etabli selon le classement du magazine alémanique *HandelsZeitung*.

[13] *Le Temps* du 24.04.2003.

tendre complet, tente de donner quelques éléments de ce qui fait la puissance de ce Goliath.

Le présent par le passé[14]

> « *Le développement durable est facile à définir : Si votre arrière grand-père, votre grand-père et vos enfants continuent à être des consommateurs fidèles de Nestlé, nous avons travaillé d'une façon durable. Et ceci est le cas pour plus de 5 milliards d'êtres humains dans le monde.* »
>
> Peter Brabeck lors de l'Open Forum Davos 2003.

Il ne s'agit pas ici de présenter de façon exhaustive l'historique de *Nestlé*, mais de couper court à l'idéologie dominante qui tend à nous faire croire que la prospérité d'une entreprise dépend de la seule bonne volonté et de la dureté de labeur de ses chefs. *Nestlé* n'est pas devenue une des principales multinationales au monde en un jour. Comme la plupart des grandes entreprises aujourd'hui, leader chacune dans leur(s) secteur(s), *Nestlé* est déjà implantée à l'étranger depuis la fin du XIXe siècle.

Si, à sa création par Henri Nestlé en 1867, l'entreprise est presque familiale, la production et la vente de farine lactée s'élargissent grâce aux procédés de son dirigeant : donner une assise médicinale à cette denrée par le biais de recommandations de médecins et scientifiques de renom, ainsi que par une distribution directe aux pharmacies. Les usines se

[14] Les données de ce chapitre proviennent de : Christiane Fritz, *Nestlé 1913-1920 : la concentration dans l'industrie mondiale des laits*, mémoire de licence en histoire non publié, dirigé par le Professeur S. Guex, Université de Lausanne, octobre 2001.

multiplient, mais restent en Suisse. Le marché, par contre, s'étend rapidement dans le monde entier avec des ventes en 1874 dans 18 pays sur les cinq continents.

C'est cependant au moment du rachat de *Nestlé,* par trois personnalités veveysannes, que « l'empire » se solidifie. Il s'agit d'hommes unis par des liens familiaux et notamment du syndic de Vevey, Jules Monneret. Les trois familles vont diriger l'entreprise, même après sa fusion en 1905 avec une autre grande entreprise spécialisée dans le lait concentré, jusque-là concurrente, l'*Anglo-Swiss Condensed Milk Company.* Cette fusion intervient, suite, entre autres, aux pressions des milieux bancaires et marque le renforcement de la multinationale. Le capital que possèdent ces deux établissements désormais unis, fait d'eux l'une des plus grandes industries de lait en conserve, avec en plus une multitude d'usines dans le monde, une mainmise sur les principaux marchés et donc un contrôle des prix de vente dont les bénéfices sont utilisés pour accroître encore la production.

Déjà, au début du XXe siècle, *Nestlé* use de stratégies variées pour limiter la concurrence en fonction de ses phases d'expansion :
Elle signe des accords avec d'autres entreprises pour se départager les marchés, comme avec la firme américaine *Borden* jusqu'en 1907 et de nouveau en 1912 concernant les territoires des Etats-Unis, de l'Amérique latine et de l'Europe.
Elle pratique le *dumping* des prix pour conduire les entreprises concurrentes à abandonner leurs marchés, comme dans les années 1910, avec la construction d'une usine à Rotter-

dam qui fabrique des produits dérivés du lait, exclusivement pour les marchés d'Outre-mer.
Elle rachète des fabriques d'autres exploitants pour s'implanter dans certains pays, poussée, notamment, par la hausse des tarifs douaniers.
Elle organise son propre réseau de distribution et de dépôt de marchandises, ce qui lui permet non seulement d'économiser sur les coûts, mais aussi de mieux maîtriser les marchés en développant la demande sur place.

Nestlé pose également, au début du XXe siècle, les bases de la sous-traitance, avec l'exemple des chocolats produits par *Peter, Cailler, Kohler Chocolats suisses SA*. Grâce à sa capacité de diffusion, elle les distribue à l'étranger sous sa propre marque, ce qui lui donne la possibilité d'imposer son nom dans un marché en expansion sans devoir investir immédiatement dans un appareil de production, et par là, de conquérir de nouveaux débouchés pour le reste de ses marchandises. Cette stratégie tend par la suite vers une mainmise complète de l'entreprise sous-traitante : *Nestlé* rachète *Peter, Cailler, Kohler* en 1929.

Dès ses débuts également, le Conseil d'administration (CA ci-après) de *Nestlé* est un cercle réservé aux familles qui ont investi dans l'entreprise et à plusieurs autres familles possédant des postes similaires dans d'autres grandes industries ou banques.

Un exemple est celui de Wilhelm-Caspar Escher-Abegg, directeur du CA de *Sulzer* depuis la fin du XIXe siècle. La famille Abegg possède également des parts importantes de *Maggi* dans la première moitié du XXe siècle, ce qui, par le biais de la nouvelle génération, toujours aux postes clés de ces deux affaires, a sans doute facilité le rachat de *Maggi* par *Nestlé* en 1947.

La présence d'hommes politiques est également très ostensible dans le CA de *Nestlé*. Nous l'avons déjà vu, le syndic de Vevey a participé à l'acquisition de la multinationale en 1875. Le vice-président de *Nestlé* entre 1905 et 1914 est député radical au Conseil national entre 1911 et 1934. Plusieurs autres membres du CA, comme Hippolyt Saurer ou Auguste Roussy, sont aussi actifs dans l'élaboration de l'économie de guerre de la Suisse à travers leur participation à la Commission consultative de l'Office suisse des transports extérieurs. Les intérêts de l'entreprise trouvent ainsi un relais important dans le monde politique.

En 1914, sur 105 actionnaires, 16 détiennent les 3/5 du capital social de *Nestlé* et ce sont les mêmes familles qui occupent les postes de direction dans l'entreprise, mais aussi dans d'autres sociétés de poids, tant du monde financier que du monde industriel.

En fonction de ce qui précède, nous pouvons nous faire une autre idée de la multinationale que l'histoire apologétique

qu'elle nous propose d'elle-même[15]. Chez *Nestlé*, les intérêts de production et les intérêts financiers s'interpénètrent, le soutien politique est plus que le bienvenu afin de favoriser une meilleure expansion capitaliste qui va de pair avec une maximisation des profits. Nous verrons, par la suite, que les mêmes stratégies sont toujours en vigueur actuellement.

[15] Histoire apologétique que l'on trouve par exemple dans l'ouvrage souvent pris comme référence sur l'entreprise : Jean Heer, *Nestlé. Cent vingt-cinq ans (de 1866 à 1991),* Vevey : Nestlé SA, 1991.

Nestlé & OMC : une affaire qui roule (1995-…)

Avec l'accélération de la concentration des firmes et leur expansion au niveau international, *Nestlé* se trouve, au début des années 1980, dans le club restreint des géants de l'agro-alimentaire[16]. Mais à partir des accords de Marrakech et de la naissance de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 1er janvier 1995, date à laquelle les produits agricoles ont rejoint les produits industriels dans les accords internationaux sur la libéralisation des échanges, *Nestlé* prend un véritable envol[17]. Ventes, chiffre d'affaires, bénéfices nets, sont en constante augmentation[18]. En effet, l'accroissement de la libéralisation à l'échelle planétaire, a été plus que bénéfique à la multinationale helvétique : entre 1992 et 2001, ses profits ont été multipliés par 2,5 ! Plus significatif encore, entre 1981 et 1996, le bénéfice net de *Nestlé* a tout simplement quadruplé !

En 1996, le bénéfice net du groupe est de 3,4 milliards de CHF, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente[19]. En 1997, le bénéfice net est de 4 milliards de CHF, en hausse de près de 18% par rapport à l'exercice de 1996. Le chiffre d'affaires augmente quant à lui de près de 15,7% se montant

---

[16] Cf. Pierre Harrisson, *L'Empire Nestlé…*, *op.cit.*, p. 39.

[17] Cf. Confédération paysanne (France), février 2003, « Nestlé et OMC. Un mariage d'amour au profit de quelques-uns », pp. 1-3 in : www.confederationpaysanne.fr/Dossiers/OMC/nestle.PDF, consulté le 16.12.2003.

[18] Toutes les valeurs monétaires présentées ici sont exprimées en CHF courants.

[19] Cf. *24Heures* du 06.06.1996.

à près de 70 milliards de CHF[20], chiffres consolidés en 1998[21]. Mais la période de « *vaches grasses* » ne s'arrête pas là, comme le montre le tableau ci-dessous ; ce dernier donne une image de l'augmentation du chiffre d'affaires de *Nestlé* entre 1998 et 2003 ainsi que celle de son bénéfice brut et net. Il ne s'agit pas ici de dévoiler un mystère : les dirigeants de la multinationale sont très fiers et bavards sur les percées de l'entreprise, ce qui ne les empêche aucunement de procéder à des restructurations ou à des fermetures d'usines. Ainsi, en 1999, année faste parmi les fastes, *Nestlé* met la clé sous le paillasson de 54 de ses usines, soit 10% de la totalité de ses fabriques dans le monde[22].

[20] Cf. *Le Temps* du 27.04.1998.
[21] Cf. *24Heures* du 21.01.1999.
[22] Cf. *Le Temps* du 16.04.2000.

Tableau 1 : Chiffre d'affaires, EBITA[23], bénéfice net (1998-2003)[24] en millions de CHF nominaux				
	Chiffre d'affaires	EBITA	% EBITA / Chiffre d'affaires	Bénéfice net
1998	71'747	7'606	10.6%	4'205
1999	74'660	8'700	11.7%	4'724
2000	81'422	9'911	12.2%	5'763
2001	84'698	9'987	11.8%	6'681
2002	89'160	10'940	12.3%	7'564
2003	87'979	11'006	12.5%	6' 213

En 2002, la direction de *Nestlé* annonce, triomphante, que ses profits ont augmenté de plus de 13% par rapport à l'exercice de 2000, atteignant plus de 7,5 milliards de CHF. Enfin, l'année 2003 est considérée par le vice-président et délégué

[23] Il s'agit des bénéfices de l'entreprise avant le paiement des intérêts, des taxes et des amortissements.

[24] Cf. Nestlé, *Rapport de gestion 2002*, Cham, Vevey : Nestlé S.A., 2003, p. 13; Nestlé, *Rapport de gestion 2003*, Cham, Vevey : Nestlé S.A., 2004, p. 15, disponible sur www.nestle.com.

Peter Brabeck, en ce début 2004, comme « *une bonne année* » pour la multinationale qui a réalisé, une fois de plus, « *une solide performance* »[25]. Solide performance qui n'empêche pas Wolfgang Reichenberger, directeur général des Finances, d'annoncer que *Nestlé* a comme objectif, jusqu'en 2006, de réduire ses coûts de 6 milliards de CHF (soit près de 4 milliards d'EUR) afin d'améliorer encore sa croissance[26].

[25] Cf. Nestlé, « Communiqué de Presse du jeudi 26.02.2004 », p. 1 in : http://www.nestle.ch/fr/press/Com%20_F_%202004-02-26%20_RESULTS%202003.pdf, consulté le 31.03.2004.

[26] Cf. *Bilan*, *Le magazine économique suisse*, no 11, novembre 2003, p. 53.

Conseil d'administration, direction et principaux-ales actionnaires : revenus mirobolants et réseaux d'influence

Les grand-e-s gagnant-e-s des profits de la multinationale sont, de loin, ses dirigeant-e-s et ses principaux-ales actionnaires. Mais si les identités de la direction et des membres du CA sont connues, la législation suisse n'oblige pas les entreprises à donner le nom de leurs actionnaires, contrairement par exemple à la législation américaine, et *Nestlé* demeure très discrète à leur sujet. Nous avons tenté tout de même, lorsque c'est possible, de donner quelques informations sur les hommes « forts » et parfois les femmes « fortes » de *Nestlé*. Il s'agira ici de dresser un bref portrait de ceux et celles qui dirigent l'entreprise puis de donner une estimation de leurs revenus. Nous tâcherons ensuite de mettre en lumière leurs liens étroits avec d'autres grandes entreprises, ainsi que leurs réseaux d'influence sur le plan économique, politique et scientifique qui sont loin de se limiter à la Suisse.

En ce qui concerne le CA[27], selon, les estimations[28] du magazine économique suisse, *Bilan*, le salaire annuel moyen d'un membre non exécutif du CA de *Nestlé* pour 2002, s'élève à la somme de 543 000 CHF, bref, plus d'un demi-million de CHF. Tou-te-s les membres du CA reçoivent également une

[27] Sauf indication contraire, les données sur les membres actuels du Conseil d'administration proviennent de Nestlé, « Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2002 », in : www.ir.nestle.com/pdf/french et des deux sites suivants : http://www.transnationale.org, consulté le 08.09.2003 et http://www.corporatewatch.org.uk, consulté le 16.12.2003.

[28] Cf. *Bilan, le magazine économique suisse*, juillet-août 2003, p. 61.

indemnité forfaitaire annuelle pour frais divers, dont nous n'avons pas trouvé trace du montant. Les membres du CA, ainsi que les « *personnes qui leur sont proches* [sic] »[29] ont reçu 5 096 actions, ce qui représente une valeur de près de 1,5 millions de CHF[30]. En 2003, les membres du CA ont reçu chacun-e, selon les comptes consolidés du groupe *Nestlé* pour l'année 2003[31], un revenu annuel de 262 500 CHF, les membres du Comité du conseil ont reçu 200 000 CHF supplémentaires. Ils et elles ont également reçu une indemnité de frais annuels de 15 000 CHF à titre individuel. En outre, les membres du CA se sont vus octroyer 6 848 actions chacun-e, un paquet d'actions représentant en espèces plus de 2,1 millions de CHF[32]. Mais les personnes siégeant à *Nestlé*, comme nous allons le voir, figurent aussi au CA de plusieurs autres entreprises ou encore de grandes banques, aussi, il est important de souligner que le salaire versé par *Nestlé* n'est qu'une petite partie de leurs revenus. En effet, le CA, avec une nette majorité suisse, est un parfait exemple de concentration industrielle et bancaire tant au niveau national qu'au niveau international. Les onze membres du CA de *Nestlé* se retrouvent souvent, comme nous allons le voir, au CA de *L'Oréal* ou encore du *Crédit Suisse*. Il existe aussi des liens très forts entre les membres du CA et les différentes organisations qui

[29] Nestlé, « Rapport sur le Gouvernement de l'entreprise 2002 », in : www.ir.nestle.com/pdf/French, p. 20, consulté le 21.02.2004.
[30] Le cours de l'action Nestlé en 2002 étant de 293 CHF.
[31] Comptes consolidés du groupe Nestlé 2003, pp. 50-51, in : http:// www.ir.nestle.com/pdf/French/2003_FinancialStatement.pdf.
[32] Le cours de l'action Nestlé en 2003 étant de 309 CHF.

élaborent la politique commerciale ou financière européenne et mondiale.

L'homme « fort » de *Nestlé* est le vice-président du CA et l'administrateur délégué de *Nestlé*, Peter Brabeck-Letmath**.** En 2003, il est considéré par le mensuel *Bilan* comme le troisième homme le plus puissant de Suisse. En effet, pour le magazine économique suisse : « […] *le pouvoir de Peter Brabeck est énorme. Probablement plus important à l'étranger qu'en Suisse, d'ailleurs où il préfère rester discret, malgré quelques conseils d'administration prestigieux* »[33]. Né en 1944 en Autriche, il fait sa carrière chez *Nestlé* principalement en Amérique du Sud, notamment au Chili pendant les premières années de la dictature du général Pinochet[34]. En 1987, il est rappelé à Vevey et entre dans la direction générale du groupe en 1992. Il succède à Helmut Maucher à la tête du groupe en 1997. En 2002, toujours selon le mensuel *Bilan*, son salaire chez *Nestlé* s'élève à la coquette somme de plus de 6,4 millions de CHF en espèces, et pour une valeur de plus de 1,9 millions de CHF en actions, soit pour un total qui dépasse les 8,3 millions de CHF[35], bref il gagne plus de 22 700 CHF par jour ! Un total, précisons-le, qui ne comptabilise pas les 50 000 options qui lui ont été aussi octroyées la même année. En 2003, d'après le quotidien vaudois *24heures*, Monsieur Brabeck a reçu un revenu annuel de près

[33] http:/www.bilan.ch/bilan/enjeux/avril_03_50_plus_puissants.html, consulté le 21.02.2004.

[34] Cf. *Le Temps* du 05.06.1997.

[35] Cf. *Bilan, le magazine économique suisse*, juillet-août 2003, pp. 57-58.

de 7 millions de CHF[36]. Sans compter le « cadeau » de 15 107 actions[37] – qui représenterait un montant de plus de 4,6 millions de CHF[38] – et enfin sans additionner la valeur des 55 000 options qui lui ont été également offertes pour cette même année. Mais surtout il importe de redire qu'il ne s'agit que d'une partie de son salaire puisque ne sont pas ajoutés ici, les énormes revenus qu'il reçoit en siégeant dans « *quelques conseils d'administration prestigieux* » : il est notamment vice-président du *Crédit Suisse* et de *L'Oréal* depuis 1999, ainsi que membre du CA de la puissante *Roche Holding*. Outre l'aspect d'un enrichissement individuel ahurissant, nous l'avons vu dans le bref historique de *Nestlé*, cette participation aux directions de plusieurs établissements peut être un atout de taille dans les nouvelles acquisitions.

Mais l'implication de Peter Brabeck dans des groupes de pression est aussi importante : il est membre entre autres de l'European Round Table of Industrialists (ERT). D'après les sources de *transnationale.org*[39], cette institution, fondée par les patrons de *Fiat*, *Philipps* et *Volvo* dans les années 1980, représente un puissant lobby des industriels européens, pour influencer la politique de la construction européenne et l'orienter surtout vers l'ouverture des marchés du vieux

[36] Cf. *24heures* du 26.03.2004. Il est important de souligner que le quotidien se base sur le rapport de gouvernement d'entreprise de Nestlé pour l'année 2003.

[37] Cf. Nestlé, *Comptes consolidés du groupe Nestlé pour 2003*, p. 50 in : http://www.ir.nestle.com/pdf/French/2003_FinancialStatement.pdf, consulté le 06.04.2004.

[38] Le cours de l'action Nestlé étant de 309 CHF en 2003.

[39] Le site exact est http://www.xs4all.nl/~ceo, consulté le 12.02.2004.

continent, pour mieux concurrencer les entreprises américaines et japonaises. Ainsi, l'Union européenne est une bonne base pour augmenter les profits des entreprises européennes notamment à travers une dégradation des législations de travail nationales.

Un autre objectif de l'ERT, relevé par *transnationale.org*, est celui de développer les infrastructures de transport par le biais de l'ouverture de nouveaux aéroports, des connexions de trains à grande vitesse et la construction de milliers de kilomètres d'autoroutes. Sur cette proposition venant des milieux industriels, l'amplification du réseau routier et aérien est désormais inscrite dans le traité de Maastricht (1991), malgré les oppositions des mouvements écologistes et sans grande considération pour la protection de l'environnement. Enfin, Brabeck est aussi membre du conseil du comité de Bretton Woods[40].

L'actuel président du CA de *Nestlé* est Rainer E. Gut[41] (né en Suisse en 1932) et ce, depuis mai 2000. Avant son activité dans la multinationale agro-alimentaire, il a effectué un long parcours professionnel dans le CA du *Crédit Suisse* (il y rentre en 1971 et en devient président en 1982). Il en est toujours président d'honneur. Il participe également au CA de *Uprona*, Canada où il est président et délégué, de *L'Oréal*, de *Péchiney SA*, France et encore de *Sofina S.A.*, Belgique.

[40] http:/www.bilan.ch/bilan/enjeux/avril_03_50_plus_puissants.html, consulté le 14.03.2004.

[41] Toutes les informations sur Rainer Gut proviennent de http://www.-nestle.com/Data/MediaCenter/management.asp, consulté le 12.02.2004.

Helmut O. Maucher, directeur général de *Nestlé* de 1981 à 1997, entre la même année dans le CA puis devient président d'honneur. Il est aussi dans l'ERT et ce, au poste de président (2003). Il est de plus dès 2000 dans les comités de direction des compagnies suivantes : *Bayer AG*, *Deutsche Bahn AG*, *Henkel, Koc Holding* et *Ravensburger AG*. A partir de 1999, il est aussi chez *L'Oréal*. Force est de penser que ces deux entreprises (*Nestlé* et *L'Oréal*) partageaient déjà les membres de leurs exécutifs et probablement les stratégies de politique économique qui ont abouti tout récemment à la participation à hauteur de 26,4% de *Nestlé* dans la compagnie de cosmétiques.

La liste continue avec Jean-Pierre Meyers, né en France en 1948 ; membre du CA de *Nestlé* depuis 1991, il siège dans celui de *L'Oréal* dès 1984 et au poste de vice-président de cette dernière depuis 1994. Nobuyuki Idei (né au Japon en 1937) est, quant à lui, président du CA de *Sony Corporation JP* et membre du CA de *General Motors Corporation,* Etats-Unis, il est membre du CA de *Nestlé* depuis 2001 tout comme André Kudelski (né en Suisse en 1960). Ce dernier est, entre autres, membre du CA d'*Edipresse* et du *Crédit Suisse*.

Si l'on suit le fil de la présence des membres du CA de *Nestlé* dans des institutions internationales qui dessinent les lignes directrices des politiques globales, il est intéressant de relever, comme le fait un document de la Confédération pay-

sanne (France)[42], qu'Arthur Dunkel né en Suisse en 1932, directeur du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT devenu OMC) entre 1980 et 1993 est un des principaux rédacteurs de l'accord sur l'agriculture de Marrakech et donc de la libéralisation des marchés des produits agricoles. Il a intégré en 1994 le CA de *Nestlé*. Ces accords ont eu pour effet, entre autres, la baisse des prix des matières premières et ont donc bénéficié aux achats des multinationales au détriment des revenus des paysan-ne-s. Nous venons de voir que les profits de *Nestlé* ont largement grimpé depuis cet accord, aussi la présence d'Arthur Dunkel au CA de *Nestlé*, comme le soulève la Confédération paysanne « *peut être comprise comme une reconnaissance des services rendus* »[43]. La présence de relais politiques n'est pas en reste dans la composition du CA de l'entreprise en question, notamment dans la figure emblématique de Vreni Spöri, née en Suisse en 1938, députée radicale au Conseil national, mais aussi membre de la Commission permanente pour l'économie, la sécurité sociale et la santé, membre de la Commission ad-hoc pour la révision de l'AVS (Assurance Vieillesse et Survivants) et par ailleurs dans le CA du *Crédit Suisse*. Enfin, les réseaux de *Nestlé* vont jusqu'au monde scientifique et l'on trouve deux professeurs de renom spécialisés dans la génétique et la biochimie. Lord Simpson (né en 1942 en Angleterre) entre au CA en 1999 et occupe la fonction de professeur de génie industriel à la *Warwick University* (GB) ainsi que celle de

[42] Cf. Confédération paysanne (France), février 2003, « Nestlé et OMC… », *op.cit*., p. 1 et pp. 5-6.

[43] *Ibid.*, p. 1

membre du CA de plusieurs multinationales britanniques et américaines. Vernon R. Young (né en 1937 et possédant la double nationalité américaine et britannique) est dans le CA de *Nestlé* dès 2002. Parallèlement, il est professeur de biochimie et depuis 1991, directeur du *Shriners Burns Hospital* aux Etats-Unis. Il est également membre de diverses organisations scientifiques comme le *National Academy of Sciences* (USA) et, à ses heures, consultant pour les Nations unies.

Enfin, notons qu'Arthur Dunkel, Vreni Spörri et Lord Simpson terminent leur mandat le 22 avril 2004, date de la prochaine assemblée générale du CA à Lausanne. Le CA recommandera, en outre, d'élire à leur succession l'ancien Conseiller fédéral radical Kaspar Villiger, ardent défenseur du secret bancaire et de l'assainissement des finances fédérales, qui est également membre du CA de la réassurance *Swiss Re* et de la *Neue Zürcher Zeitung*, principal journal bourgeois en Suisse allemande, proche des milieux financiers[44]. Rolf Hänggi, vice-président du CA de *Roche* et Sir Edward George, ancien gouverneur de la *Banque d'Angleterre*, se verront aussi offrir un siège au CA de *Nestlé*.

Quant aux membres de la direction du groupe, ils ont reçu un revenu annuel, en 2002, d'une moyenne de plus de 1,9 millions de CHF, toujours selon les estimations du magazine *Bilan* et de près de 1,8 millions de CHF selon les données de *Nestlé*. Peter Brabeck mis à part, onze directeurs généraux se

[44] Cf. Nestlé, « Communiqué de Presse du jeudi 26.02.2004 », p. 3 in : http://www.nestle.ch/fr/press/Com%20_F_%202004-02-26%20_RESULTS%202003.pdf, consulté le 31.03.2004.

divisent les différents continents ou secteurs (tels que technique, production, environnement ou encore contrôle juridique, fiscalité, achats, exportations.) Enfin, en 2002 ils se sont vus accorder « *ainsi qu'aux personnes qui leur sont proches* [sic]»[45] 10 956 actions d'une valeur de plus de 3,2 millions de CHF. En 2003, selon *Nestlé*, les 12 membres de la direction se sont partagés une rémunération de 11 millions de CHF[46].

Passons maintenant aux actionnaires. En 2001, *Nestlé* compte environ 260 000 actionnaires qui se partagent plus de 400 000 000 actions[47]. 45,6% des actions appartiennent à des Suisses, 14,2% à des Américains et 12% à des Britanniques. Un coup d'œil à l'évolution du cours des actions ainsi qu'à celle des dividendes[48] qui leur ont été versées ces dernières années, permet de voir que les actionnaires de *Nestlé* ont bien profité de l'essor de la multinationale. (Cf. graphique 1 et 2). Mais quelle est leur influence sur les décisions du groupe ? Une action représente une voix, en d'autres termes : le poids d'un-e actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires sur la politique de l'entreprise est proportionnel au nombre d'actions

[45] Nestlé, Rapport sur le Gouvernement de l'entreprise 2002, p. 20 in : www.ir.nestle.com/pdf/French, consulté le 31.03.2004.

[46] Cf. Nestlé, *Comptes consolidés du groupe Nestlé pour 2003*, p. 50 in : http://www.ir.nestle.com/pdf/French/2003_FinancialStatement.pdf, consulté le 06.04.2004.

[47] www.corporatewatch.org.uk./profiles/food_supermarkets/nestle/neste3.html, consulté le 12.02.2004. C'est toujours le cas *grosso modo* aujourd'hui.

[48] Il s'agit des revenues par action et par année distribués à chaque détenteur-trice-s.

que la personne ou que le groupe d'actionnaires détient. Plus concrètement, selon Corporate Watch, pour avoir une influence sur les décisions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, il est nécessaire – de manière courante – de détenir pour environ 300 millions de CHF en actions ! C'est également l'opinion de la Britannique Patti Rundall, responsable de l'association Baby Milk Action et coordinatrice du Nestlé International Boycott Committee[49]. Depuis 1992, de fait, Rundall s'est procurée quelques actions *Nestlé* pour dénoncer, lors des assemblées générales, la stratégie du groupe pour imposer aux pays dits du Tiers monde les substituts de lait maternel[50] et par ce biais, sensibiliser les actionnaires à cette question. Dans une interview accordée au quotidien vaudois *24Heures* en avril 2001, elle observe que « *c'est très difficile de témoigner dans ce genre de meeting car seul le profit du groupe intéresse les participants.* » Elle ajoute enfin que « *pour avoir une influence sur Nestlé, il faudrait posséder des millions d'actions. Ce genre d'assemblée n'a rien de démocratique, c'est du théâtre.* »

Mais, concernant l'identité de ses actionnaires significatif-ve-s : le silence est d'or chez *Nestlé*. Le rapport du gouvernement d'entreprise 2002 note seulement sous la rubrique « Actionnaires importants » : « *La Société n'a pas connaissance de l'existence d'actionnaires détenant, directement ou indirectement, 3% ou plus du capital-action.* » Aucun-e des

[49] Cf. *24Heures* du 06.04.2001.

[50] Cf. le chapitre 7 dans ce volume : Nestlé et le lait en poudre : un scandale toujours d'actualité.

actionnaires ne peut être inscrit-e comme actionnaire ayant le droit de vote d'après les statuts de l'entreprise si elle-il possède indirectement ou directement plus de 3% des actions (art.6, lit a des Statuts, Annexe 1). Cependant, au vu de ce qui précède, on peut aisément soulever l'hypothèse que le gros des actions se trouve, non seulement parmi les « *proches* » (pour reprendre la formule obscure utilisée par l'entreprise) des membres du CA et de la direction, mais aussi qu'il s'agit de personnes très fortunées. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par la seule actionnaire d'envergure de *Nestlé* dont nous connaissons l'identité. Il s'agit de Liliane de Bettencourt, fille du fondateur de *L'Oréal* et principale actionnaire de l'entreprise française qui a des liens étroits avec *Nestlé* depuis des décennies. En 2001, Liliane de Bettencourt est tout simplement la première fortune de France avec un patrimoine estimé à près de 30 milliards de CHF[51] ! Or, Liliane de Bettencourt s'est procuré 4% des actions *Nestlé* en 1974[52]. Faisons un rapide calcul : imaginons que Liliane de Bettencourt, qui est toujours une des principales actionnaires de la multinationale helvétique, ne détienne plus que 3% d'actions *Nestlé* en 2003 au vu de ce que stipulent les statuts de l'entreprise aujourd'hui. Madame de Bettencourt aurait donc *grosso modo* 12 millions d'actions d'une valeur de plus 3,7 milliards[53], ce qui lui aurait rapporté en intérêts – rien que pour l'année 2003 – la « *modique* »

[51] 123 milliards de francs français, cf. *L'Humanité* du 11.01.2001.

[52] Cf. Pierre Harrisson, *L'Empire Nestlé...*, *op.cit.*, pp. 52-53; Confédération paysanne (France), « Nestlé et OMC…», *op.cit.*, p. 2.

[53] Le cours de l'action Nestlé est de 309 CHF pour l'année 2003.

somme de plus de 84 millions de CHF[54]! Bref, comme le constatent Corporate Watch et Patti Rundall pour avoir une réelle influence sur la politique de l'entreprise, il faut avoir effectivement… plus que les moyens !

En résumé, comme nous l'avons vu dans l'historique de *Nestlé*, l'interdépendance d'intérêts économiques et politiques aide fortement à la constitution et à la consolidation de l'entreprise. Par ce biais, ces interpénétrations augmentent sensiblement les moyens d'actions, de pressions et les bénéfices des dirigeant-e-s de *Nestlé*.

[54] Le dividende distribué est de 7,20 CHF par action en 2003.

Les chiffres sur lesquels se basent les graphiques ci-dessous sont donnés par *Nestlé* sur son site internet : www.nestle.-com.

Graphique 1: dividendes distribués aux actionnaires par année en millions de CHF nominaux (1998-2003)

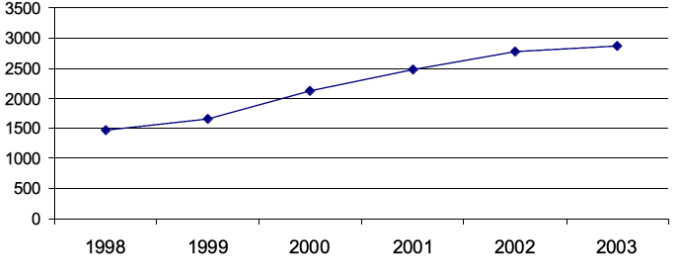

Graphique 2: cours de l'action Nestlé en CHF nominaux (1992-avril 2004)

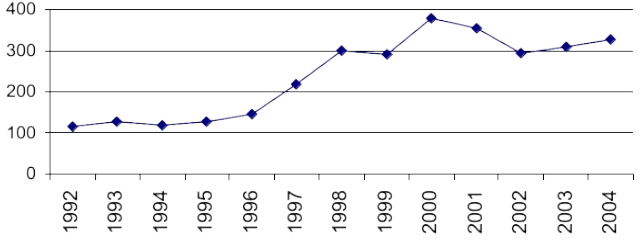

Nestlé et les autres entreprises : concurrence ou partage du monde ?

La politique de *Nestlé* porte apparemment ses fruits : les bénéfices sont en augmentation, les actionnaires sont bien récompensé-e-s, la conquête des marchés bat son plein. Est-ce que c'est la sainte concurrence qui en est à l'origine ?

On peut en douter pour plusieurs raisons. Une des premières est la conclusion d'accords entre *Nestlé* et certains de ses concurrents pour un meilleur découpage des intérêts et des ventes. Nous l'avons déjà vu concernant l'histoire du géant agro-alimentaire : une politique agressive de mainmise sur d'autres entreprises n'est pas toujours la stratégie la mieux adaptée pour étendre la production ou les ventes.

Ainsi en janvier 2001, *Nestlé* et *The Coca-Cola Company* annoncent la poursuite de leur accord de partenariat – « *joint venture* » – afin de ne pas se marcher sur les pieds[55]. Les deux compagnies créent une unité commune (*Beverage Partners Worldwide*) pour exploiter ensemble le potentiel des nouveaux débouchés pour les boissons. Cette collaboration, selon les propres dires de *Nestlé* a prouvé son efficacité depuis 1991 et les deux multinationales forment un duo de choc leader dans 24 pays, spécialement dans les boissons à base de thé.

Un autre exemple de « *joint venture* » est celui signé entre *Nestlé* et *General Mills*, compagnie leader sur le marché des

[55] http://www.nestlepress.com, consulté le 14.02.2004.

céréales pour le petit-déjeuner (*Kellogg's*)[56]. L'unité (*Cereal Partners Worldwide*), semblable à la précitée, a permis aux deux entreprises de capturer 75 nouveaux marchés et 21% de la totalité des ventes dans ce domaine.

Ces alliances sont donc très bénéfiques aux firmes, mais posent la question de l'exercice de monopoles. De fait, ces pratiques orientent la consommation et permettent la fixation de prix non pas en fonction du fameux calcul de l'offre et la demande, mais en fonction de la position de force sur les marchés, c'est-à-dire de l'absence de concurrence.

Bien sûr, la stratégie des rachats d'autres entreprises est aussi de vigueur pour *Nestlé*. Quelques exemples (non-exhaustifs) des acquisitions de la multinationale suisse[57] : dans le marché des glaces, à part la marque *Nestlé*, *Gervais, Edys, Motta, Mövenpick* lui appartiennent. Dans la production chocolatière, nous pouvons citer *Crunch*, *Kit Kat, Lion, After Eight, Baci, Smarties, Yes, Nuts, Quality Street, Cailler*, etc. (la liste est longue). Dans les plats pré-cuisinés *Mousline, Bolino, Buittoni, Maggi* et plus largement dans la nourriture *Thomy, Herta, LC1* et *La laitière* sont toutes des marques de *Nestlé.* Les enfants ne sont pas oubliés : *Guigoz* mais aussi toute une gamme de produits *Nestlé,* forment le goût de futur-e-s consommateur-trice-s. Les animaux peuvent aussi déguster des plats *Nestlé*. On les retrouve sous les marques suivantes : *Friskies, Fido, Gourmet*, etc.

[56] http://www.forbes.com/best/2001/0521/086.html, consulté le 14.02.2004

[57] Vous trouvez une liste plus complète des marques appartenant ou affiliées à *Nestlé* en annexe.

Il y a également le domaine des eaux minérales, très profitable à *Nestlé*[58], dans lequel elle possède entre autres *San Pellegrino, Vittel, Contrex, Perrier, Quezac*, etc.

Et ceci nous amène à exposer le deuxième sérieux doute sur les bienfaits de la concurrence capitaliste. Bien que dans ce type de politique commerciale la compétition paraît accomplir son rôle, les consommateur-trice-s ne peuvent pas profiter des meilleurs prix, quand la majorité des produits sont entre les mains de la même compagnie.

Un facteur supplémentaire : le jeu des marques reste très opaque. Sur certains articles, le nom de *Nestlé* est clairement indiqué, alors que sur d'autres il n'apparaît pas du tout (par exemple dans le cas de *San Pellegrino*). Ainsi, la majorité des client-e-s ne sont pas tenu-e-s au courant de la concentration de la production. L'intérêt dans ce genre de procédés peut être la volonté d'éviter un boycott de toutes les denrées produites par *Nestlé*. La diversification de la production permet aussi d'échapper à des crises de la consommation qui pourraient brusquement survenir suite à des scandales alimentaires. Sauvegarder le nom d'une marque de renommée locale peut aussi avoir des avantages pour faire progresser les ventes.

Une autre méthode permet de faire des bénéfices sans encourir de risques et sans s'encombrer de devoirs. Il s'agit de la

[58] Cf. le chapitre 6 de cet ouvrage : Nestlé & le marché de l'eau : du profit avec la soif ?

sous-traitance[59]. *Nestlé* pratique ce type de « contrats » avec d'autres entreprises dès le début du XXe siècle. Cette façon de faire, permet au géant alimentaire de profiter de l'infrastructure pour la production sans devoir investir simultanément dans une nouvelle usine. Ainsi, le gain financier est majoré. De plus, *Nestlé* ne porte pas la responsabilité des conditions de travail dans les usines qu'elle sous-traite (qui se trouvent d'ailleurs la plupart du temps dans les pays du Sud) et ne se considère pas impliquée aux moments des conflits. La sous-traitance présente aussi des avantages fiscaux, puisque *Nestlé* peut jouer sur le label suisse ou étranger, selon la législation en vigueur dans le pays. Il est par ailleurs très difficile de connaître les entreprises que sous-traite *Nestlé* et dans la plupart des cas, les nombreux scandales touchant les entreprises qu'emploie *Nestlé* ne viennent même pas troubler la surface lisse de l'image de marque suisse.

Production au Sud, consommation au Nord ?

Les chiffres[60] concernant la production et les ventes de *Nestlé* dont nous disposons englobent seulement la fabrication de produits *Nestlé* par ses propres entreprises ou les entreprises rachetées ; ils ne tiennent pas compte de la sous-traitance qui pourtant représente certainement un important volume d'affaires.

---

[59] Cf. ici même le chapitre 2 et l'exemple de l'entreprise en Chine fabriquant des lapins Nesquick.

[60] Nestlé, *Rapport de gestion 2002*, *op.cit.*, p. 28 et pp. 90-91.

Nestlé emploie, en 2002, 254 199 personnes dont 138 830 dans les fabriques et 115 369 dans l'administration et la vente. Si nous détaillons la répartition de la main-d'œuvre par continent, il s'avère que 40.9% est occupée en Europe, 34.2% dans les Amériques et 24.9% en Asie, Océanie et Afrique. Le personnel de *Nestlé* a globalement augmenté entre 2001 et 2002, passant de 229 765 à 254 199 employé-e-s, ce qui n'a pas empêché *Nestlé* de fermer certaines entreprises comme celle de *Mövenpick* à Bursins en février 2003, après le rachat des glaces par la multinationale agro-alimentaire[61]. Selon les données de *transnationale.org*, entre 2001 et 2002, *Nestlé* a procédé à 1 231 licenciements officiels. De plus, il ne faut pas perdre de vue que la réduction des postes de travail se fait souvent par la mise à la retraite anticipée ou par un non-renouvellement des contrats à durée limitée, comme nous allons le voir dans le chapitre sur la Colombie.

La compagnie se vante d'avoir concentré sa production en Europe. Mais si l'on prend l'ensemble des pays de l'Est et des pays du Sud, où les conditions de travail sont globalement plus avantageuses pour l'employeur, nous trouvons que plus de la moitié des fabriques y sont localisées. De plus, en ce qui concerne l'Europe occidentale, c'est surtout en Italie, en France, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni que sont concentrées les usines.

Si la production se fait essentiellement à l'Est et au Sud, les ventes, par contre, sont plus importantes dans les pays occi-

[61] Edicom 23.01.2003, in : http://www.transnationale.org.

dentaux. Ainsi en 2002, le chiffre d'affaire de *Nestlé* en Europe représente 36 375 millions de CHF. Il est en progression de 6,8% par rapport à l'année précédente. Pour le marché des Etats-Unis et du Canada, le montant total est de 26 296 millions de CHF, aussi en progression de 18,7%. Les ventes en Asie représentent 12 072 millions de francs et sont en recul, comme celles de l'Amérique Latine et des Caraïbes (10 436). La valeur du marché de *Nestlé* augmente considérablement en Chine et en Russie (d'environ 15%) bien que le montant de départ soit très faible[62].

Selon les dires de la multinationale, 70% des ventes sont réalisées au travers de marques telles que *Nestlé, Nescafé, Nestea, Maggi, Buitoni et Purina* et *Nestlé* en soi représente 40% du total[63]. En ce qui concerne la distribution du chiffre d'affaires par produit, ce sont les boissons et les produits laitiers qui comptabilisent chacun environ 23 300 millions de CHF en 2002, viennent ensuite les aliments pré-cuisinés (15 800 millions de CHF), la nutrition pour animaux, les chocolats et autres friandises (chacun pour environ 10 700 millions de CHF) et, pour finir, les produits cosmétiques avec des ventes de 5 100 millions de CHF[64]. Mais si ces derniers paraissent peser peu dans la balance des ventes, il en est tout autrement de leur taux de rendement. Si l'on calcule le pourcentage que représente le gain avant les intérêts, les taxes et l'amortissement du *goodwill* (Earnings before Interest, Taxes and

[62] *Ibid.*, p. 15.
[63] *Ibid.*, p. 45.
[64] 2002 *Nestlé* Financial statements. Consolidated accounts of the *Nestlé* Group. Annual report of *Nestlé* S.A., p. 20.

Amortisation of goodwill, EBITA[65]), soit le produit brut sur le chiffre d'affaires, nous obtenons pour les produits cosmétiques 25% de rendement, ce qui est loin d'être négligeable. La seconde meilleure rentabilité est celle des boissons avec un 17% de EBITA sur le chiffre d'affaires, pour le reste des catégories, le pourcentage tourne autour de 10 à 13%.

Les centres financiers *offshore* situés dans des paradis fiscaux (Bahamas, Jersey) sont un autre prolongement de l'empire *Nestlé*. Selon *transnationale.org*, *Nestlé* en possède 24[66], ce qui permet certainement à l'entreprise d'échapper à une imposition plus conséquente.

Profits colossaux, revenus mirobolants pour ses dirigeant-e-s, interpénétration d'intérêts de plusieurs grandes entreprises, réseaux d'influence politique et scientifique impressionnants, accords entre « grands » pour s'assurer un monopole, appel massif à des entreprises de sous-traitance opaques présentant des avantages économiques, politiques et fiscaux. Enfin, une production massive dans les pays du Sud à faible coût pour une consommation essentiellement dirigée vers les pays du Nord. *Nestlé* est en pleine ascension, mais à quel prix pour le reste du monde ?

---

[65] *Ibid.*, p. 20.

[66] http:// www.transnationale.org/conso/Barre.htm, consulté le 14.02.2004.

Aux quatre coins de la planète : *Nestlé* aux prises avec le droit du travail

De la différence entre le discours…

Partenaire de l'initiative « Global compact » des Nations unies[67], *Nestlé* est tenue d'encourager ou, au minimum, de respecter les syndicats présents dans ses propres usines de production ou dans les fabriques qu'elle sous-traite. Dans ses « principes de conduite des affaires du groupe *Nestlé* », réactualisés en mars 2002, on peut lire que : « *Nestlé considère ses collaborateurs comme son atout le plus précieux. A tous les niveaux, l'engagement commence par une communication ouverte, que ce soit sur des aspects spécifiques des affaires ou sur les activités de la Société en général. Les suggestions pour des améliorations sont encouragées* »[68]. Si les « *suggestions pour des améliorations sont encouragées* », commençons dès lors par « *suggérer* » qu'à côté de ses déclarations rassurantes, *Nestlé* pourrait faire bien mieux en matière de « *communication ouverte* », la transparence n'étant pas le point fort de l'entreprise[69]. En effet, Nestlé déclare soutenir « *pleinement* » les quatre principes du Pacte mondial des Na-

[67] Cf. Judith Richter, '*We the Peoples' or 'We the Corporations'. Critical reflections on UN-Business partnerships*, IFBAN-GIFA, janvier 2003, pp. 44-45.

[68] Nestlé, « *Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé* », mars 2002, p. 11, in : http://www.nestle.ch/fr/press/positionstatement.asp.

[69] Cf. Actares (Actionnariat pour une économie durable), *Etude comparée des rapports sur le développement durable de six grands groupes suisses conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative*, mars 2003.

tions unies relatifs au travail : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit des conventions collectives (principe 3), l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (principe 4), l'abolition effective du travail des enfants (principe 5), l'élimination de la discrimination en matière d'embauche et d'emploi (principe 6). Cependant, en l'état de mars 2003, la multinationale suisse s'est bien gardée de signer certaines conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et pas des moindres : n° 29 et 105 – pas de travail forcé ; n° 87 – respect de la liberté d'association ; n° 100 et 111 discrimination sexuelle, égalité des salaires entre hommes et femmes ; et n° 98 – droit de négociation collective. Comme le souligne Actares (Actionnariat pour une économie durable) : « *Dans ces domaines, Nestlé se limite aux recommandations non contraignantes du Pacte mondial. De ce fait la question se pose de savoir si Nestlé craint de ne pas être en mesure pour certains pays de répondre aux articles plus contraignants des conventions de l'OIT*[70] ». Cette question paraît belle et bien pertinente puisque les atteintes au droit syndical ainsi qu'au droit du travail seraient fréquentes selon les dénonciations faites aux quatre coins de la planète, notamment par différentes organisations syndicales. Ainsi, au-delà de la simple question de « la transparence », quelle est la politique de *Nestlé* en matière de droit du travail sur le terrain ? Le cas colombien faisant l'objet d'une étude détaillée dans cet ouvrage, nous avons voulu montrer que ce conflit de travail n'est pas une exception. Pour que le-la lec-

[70] *Ibid*., p. 10.

teur-trice se fasse une opinion, quelques autres incidents récents sont rassemblés ici. Les nombreux témoignages des organisations syndicales portant sur des conflits en Amérique du Sud et en Asie, et tout récemment en France nous portent à croire que le droit du travail ne serait pas respecté dans des fabriques de *Nestlé* ou des fabriques sous-traitées par la multinationale suisse.

…et la pratique !

Aux **Philippines**, selon un communiqué du syndicat PAMANTIK-KMU daté du 22 mars 2000[71], *Nestlé* n'aurait pas hésité à licencier 67 employé-e-s de l'usine de Cubayaon, membres de l'Union de Filpro. Selon le syndicat, présentée comme un plan de restructuration, cette mesure aurait comme objectif d'aligner les conditions de travail et les salaires de la fabrique sur celles de Cagayan de Oro, beaucoup moins favorables que celles de Cubayaon. Selon d'autres sources[72], toujours aux Philippines, le 26 juin 2002, environ 500 agents de la police nationale et de la Force d'action spéciale, ainsi que des gardes de sécurité de la société Matrix, auraient dispersé une manifestation légitime menée par 400 travailleur-se-s de la société *Nestlé*-Cabuyao, qui ont mis en place un piquet de grève devant l'usine. Les policiers et les gardes de sécurité auraient attaqué ces travailleur-se-s avec des matraques, des pierres, du gaz lacrymogène et des canons à eau, alors que les ouvrier-ère-s essayaient de rétablir leur piquet. Cette intervention aurait fait 14 blessé-e-s chez les grévistes. Toujours selon le syndicat, les policiers auraient même poursuivi les travailleur-se-s qui emportaient les blessé-e-s pour recevoir des soins vers une clinique. 16 grévistes

[71] Cf. « *UK Democracy Pic* », in : http://www.foe.co.uk/resource/briefings/uk_democracy_plc.pdf, consulté le 30.04.2003, pp. 19-20.

[72] Cf. « *Philippines : rapport annuel des violations des droits syndicaux (2003)* », in : site de la Confédération internationale des Syndicats libres, http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991218117&Language=FR, consulté le 30.04.2003.

auraient déjà été blessé-e-s aux cours d'actions semblables le 3 et le 17 juin de la même année. Les travailleur-se-s de *Nestlé* auraient ensuite fait l'objet de toutes sortes d'intimidations. Les résident-e-s locaux-ales auraient aussi été intimidé-e-s afin qu'ils-elles cessent de soutenir les grévistes. Selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL): « *la direction* [de *Nestlé*-Cubayaon, nda] *et les autorités locales joignent leurs forces pour des actions anti-syndicales* ».

En **Equateur**, le 16 juin 2001, d'après la CISL[73], la Société *Nestlé* à Cayambé a licencié huit travailleur-se-s qui étaient tou-te-s membres d'un syndicat. L'un des travailleurs est le secrétaire général du syndicat pour l'entreprise *Nestlé*, Diego Hidalgo. La compagnie aurait prétendu que ces licenciements étaient nécessaires dans le cadre d'un programme de restructuration mais aurait également invoqué « *l'obsession* » de l'organisation ouvrière de rester membre de la CEOSL (Centrale syndicale nationale en Equateur). Selon le syndicat, au cours de l'année 2000, *Nestlé* aurait systématiquement licencié des membres de l'association de travail et bloqué des négociations pour une convention collective.

En **Thaïlande**, toujours selon la CISL[74], chez *Tederam*, une

[73] Cf. site de la Confédération internationale des Syndicats libres, in : « *Equateur : rapport annuel des violations des droits syndicaux (2002)* », http://www.icftu.org, consulté le 30.04.2003.

[74] Cf. site de la Confédération internationale des Syndicats libres, http://www.icftu.org, consulté le 30.03.2004.

fabrique sous-traitée par *Nestlé*, 13 ouvrier-ère-s fondent en 1998 un syndicat pour défendre collectivement leurs droits. C'est la première fois qu'une fédération des travailleur-se-s est mise sur pied depuis que *Nestlé* s'est implantée dans ce pays. Ne voulant pas créer un précédent, *Nestlé* aurait menacé *Tederam* de réduire considérablement ses achats si les 22 salarié-e-s ne voyaient pas leurs statuts modifiés pour une durée indéfinie et leurs paies réduites de moitié. Parmi les 22 personnes visées, on trouverait – est-ce un hasard ? – les 13 ouvrier-ère-s à l'origine de la mise en place du syndicat. La direction de *Tederam* aurait obtempéré aux vœux de la multinationale suisse et les 22 employé-e-s auraient été obligé-e-s de démissionner suite à l'impossibilité de vivre avec une si faible rémunération.

En **Corée du Sud**[75], le 7 juillet 2003, 460 ouvrier-ère-s syndiqué-e-s de l'usine de *Nestlé* à Cheongju se mettent en grève en réaction à l'annonce d'une restructuration unilatérale de l'entreprise en violation de la convention collective en vigueur. Au lieu d'accepter de négocier avec le syndicat, la direction de l'entreprise aurait exercé des pressions sur les tra-

[75] Cf.: « Nestlé menace de se retirer de Corée du Sud », 03.09.2003, « Nestlé ne va pas se retirer de Corée du Sud » 03.09.2003, « Nestlé assure vouloir rester en Corée du Sud », 03.09.2003, « La grève continue chez Nestlé en Corée du Sud », 23.11.2003, « Accord trouvé entre Nestlé Korea et le syndicat après cinq mois de grève », 28.11.2003, in : www.swissinfo.org ; « Protestation contre Nestlé en Corée », Effat Express, 37ème semaine–2003, 11.09.2003, in : http://www.effat.org/2/2_1/Files%20FR/2003/FRA-express%2037%20030912%20final.pdf, consulté le 30.03.2004.

vailleur-se-s pour imposer ses projets de restructuration. En août, *Nestlé* ferme son bureau à Séoul. La firme se dit exaspérée par les actions sociales « *inconsidérées* » menées par la Confédération coréenne des syndicats (KCTU). Une porte-parole du géant de l'agro-alimentaire a même déclaré le 3 septembre 2003 à l'Agence France Presse (AFP) : « *Notre maison mère nous a demandé d'étudier les procédures légales en vue de fermer notre usine en Corée du Sud.* » Déclaration aussitôt démentie, mais qui contribue à faire régner une certaine tension. Tension d'autant plus grande que l'entreprise affirme de suite dans un communiqué : « *Nestlé en restera à son principe "pas de travail, pas de paie". La société ne tolèrera aucune interférence des syndicats dans la gestion*. » La multinationale aurait déjà entamé des poursuites contre les dirigeant-e-s syndicaux-ales. Arguant que leurs salaires sont plus élevés que la moyenne, une porte-parole de *Nestlé* aurait refusé cependant de révéler le montant des salaires versés en Corée. Selon, la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), le Comité d'entreprises européennes (CeNE) déclare à ce sujet que : « *Lancer une menace de désinvestissement pour résoudre un conflit social légitime constitue une violation des conventions internationales de l'OIT*. » Après cinq mois de grève, un accord aurait été trouvé entre le syndicat et *Nestlé* Corée. Cet accord prévoit une hausse de salaire de 5,5% et la création d'un comité paritaire pour discuter d'éventuels licenciements. Notons que *Nestlé* est implan-

tée depuis 1979 en Corée du Sud et y détient 40% du marché du café.

Au **Japon**[76], un membre de l'Association internationale des juristes démocrates, M. Shiokawa observe en 2000, que les activités des transnationales entraîneraient une dégradation des conditions de travail dans ce pays. Il cite l'exemple d'une filiale de *Nestlé* Japon, qui depuis que le syndicat a demandé des hausses de salaire et une amélioration des conditions de travail, dans les années 80 « […] *a tout mis en œuvre pour se débarrasser du syndicat, allant jusqu'à essayer de diviser les travailleurs et à leur faire des brimades de toutes sortes. Ces actions ont été déclarées contraires à la loi par les tribunaux japonais. Néanmoins la société* [*Nestlé* Japon nda] *n'a jamais reconnu illégale sa conduite et continue d'agir comme par le passé*. […] ».

En **Chine**, selon plusieurs sources[77], des lapins en peluche qui sont offerts avec tous les produits *Nesquik* (marque de chocolat en poudre de la multinationale helvétique) auraient été fabriqués dans un camp de travail forcé en Chine. Le témoignage d'une ancienne détenue, Jennifer Zeng, est terrible. Elle raconte comment elle a été obligée, comme les 130

[76] Cf. Nations Unies, Conseil Economique et social, commission des droits de l'homme, PV de la sous-commission de la protection des droits de l'homme, 52ème session, 28.09.2000, p. 2. http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/73a6ed90118741a2c12569a0005ed352/$FILE/G0014763.doc

[77] Cf. entre autres, www.transnationale.org ; *Le Temps* du 13.04.2002 ; *Le Temps* du 01.04.2003.

autres détenues, de travailler sept jours sur sept avec moins de quatre heures de sommeil par nuit. Elles étaient « payées » 3 mao (6 centimes) par lapin. Zeng ajoute que ce programme de « rééducation » s'accompagnait de passage à tabac et de chocs électriques. Forte de 18 usines en Chine, *Nestlé* promet d'enquêter auprès de son sous-traitant *MiQi Toys Ltd,* à qui elle reconnaît avoir commandé 110 000 lapins en peluche. Son porte-parole explique que cette entreprise de sous-traitance exporte des produits dans le monde entier et qu'elle a été « *dûment contrôlée par nos services* »[78]. Cependant, l'affaire médiatisée, *Nestlé* s'est empressée d'ajouter une clause aux contrats la liant à ses sous-traitants, clause interdisant le recours à la main d'œuvre forcée.

En **France**[79], *Nestlé Waters France*, qui détient notamment les marques *Vittel*, *Contrex* et *Perrier* a prévu de supprimer plus d'un millier d'emplois « *à l'horizon* » de 2007. En effet, d'ici fin avril 2004, la direction et les syndicats devraient conclure un arrangement sur les modalités de départ ces trois prochaines années de 1 047 salarié-e-s de plus de 55 ans en retraite anticipée sur un effectif de plus de 4 100 personnes. Un plan social sans licenciements, qualifié de « *soft* » par le président de *Nestlé Waters France*, Frits van Djik[80]. Un avis qui n'est pas partagé par les employé-e-s des usines touchées. En réalité, plusieurs débrayages, manifestations et actions ont eu lieu dans les différentes régions de France pour

[78] *Le Temps* du 13.04.2002.

[79] Cf. notamment : *L'Humanité* du 24.11.2003 ; *Le Monde* du 23.01.2004 ; *Libération* du 06.03.2004 ; *Le Monde*, du 16. et 17.03.2004.

[80] *Le Monde* du 16.03.2003.

protester contre cette décision. C'est le cas des salarié-e-s de l'usine *Perrier*, à Vergèze dans le Gard, qui sont en conflit ouvert avec la direction. L'usine *Perrier* est particulièrement concernée par cette question avec la suppression prévue de près d'un quart de ses emplois, soit 356 postes de travail. Mais pour la direction de *Nestlé Waters France*, l'explication est simple : depuis le rachat en 1992, aucun bénéfice n'aurait été fait avec la bouteille verte et il faut pouvoir rendre des comptes aux actionnaires[81]. Aussi en réponse à la mobilisation des salarié-e-s de *Perrier*, le PDG de *Nestlé*, Peter Brabeck, de passage à Paris, le 2 mars 2003, n'a pas hésité à déclarer que le groupe n'exclut pas « *de vendre Perrier si la situation n'évolue pas* »[82]. Une menace réitérée le 11 mars, par le président de *Nestlé Waters France*, Frits van Djik. Ce dernier observe que la menace ne relève pas que du « *chantage* » en ajoutant avec un certain cynisme qu' « *il faut parfois se couper un doigt avant que le mal gagne le reste du corps* ». Notons que *Nestlé Waters*, avec ses 77 marques est en pleine forme : elle a enregistré en 2003, une croissance de 4,5% de ses ventes, soit près de 5,2 milliards d'EUR[83]. De plus, le rapport de gestion de *Nestlé* pour 2003 note explicitement que *Perrier* a particulièrement contribué à générer « *une solide croissance* »[84]. Mais pour la direction, ces réductions d'effectifs « *intègrent une vision industrielle, avec notamment l'arrivée du géant Coca-Cola sur le marché de*

[81] Cf. *Libération* du 06.03.2003.
[82] *Le Monde* du 16.03.2003.
[83] *Le Monde* du 17.03.2003.
[84] Cf. Nestlé, *Rapport de gestion 2003*, *op.cit.*

l'eau en France » qui nécessite d'accroître la productivité et les performances du groupe[85].

Selon les différents documents et témoignages recueillis dans ce chapitre, si *Nestlé* s'engage, dans ses principes de conduite du groupe[86], notamment, à : « *s'abstenir de toute action visant à restreindre le droit des collaborateurs à s'affilier à un syndicat* » ou encore à « *respecter le droit du personnel à s'affilier ou non à un syndicat, à condition que ce soit exercé en toute liberté, et établir un dialogue constructif avec les syndicats* », le moins que l'on puisse dire c'est qu'il semble y avoir « tout un monde » entre le discours, les engagements de l'entreprise et sa pratique sur le terrain, comme nous allons le voir de manière plus détaillée avec le cas du conflit de travail qui oppose le Syndicat national des travailleurs de l'industrie alimentaire (SINALTRAINAL) à *Nestlé* en Colombie.

[85] *Le Monde* du 17.03.2003.

[86] Nestlé, « Principes de conduite des affaires du groupe Nestlé », mars 2002, p. 12, in : http://www.nestle.ch/fr/press/positionstatement.asp.

La Colombie : un syndicat en lutte

Nous voulons présenter ici l'exemple – parmi d'autres – d'un conflit de travail dans les entreprises *Nestlé* à l'étranger : le cas de la Colombie[87]. Il s'agit non seulement d'un pays qui présente les avantages d'une main-d'œuvre à coût très bas, mais aussi d'un pays fortement ravagé par un conflit civil. Au travers de la politique de règlement du conflit de travail dans son usine en Colombie, *Nestlé* semble finalement profiter du contexte politique et social colombien qui est fondé sur la terreur paramilitaire, la privation des droits élémentaires des travailleur-euse-s, la corruption et l'impunité même s'il est vrai que ce système est entretenu par d'autres acteurs politiques.

Une des usines que possède *Nestlé* en Colombie est l'entreprise *Cicolac* à Valledupar. Le siège social de *Nestlé* en Colombie se trouve à Bogota et dispose en 2002 d'un capital de 4 601 377 000.- pesos[88] (soit 1 374 000 EUR). Un montant qui fait de *Cicolac* l'entreprise de *Nestlé* qui dispose du plus grand capital en Colombie. Dans cette usine, 308 employé-e-s[89] produisent du lait en poudre et des produits dérivés du lait. La particularité de cette entreprise est son taux de syndi-

[87] D'autres conflits existent en Jamaïque, Afrique du Sud, Canada, et Philippines etc., cf. « Empêtré dans les grèves, le géant *Nestlé* menace les syndicats sud-coréens », in : *Le Courrier* du 04.09.2003. Nous nous basons pour ce chapitre essentiellement sur les rapports du syndicat de *Nestlé* en Colombie, *SINALTRAINAL*, et sur les rapports du *Groupe de travail Suisse-Colombie*, l'*ASK* (*Arbeitsgruppe Schweiz-Kolumbien*), une ONG suisse, rédigés par Stephan Suhner.

[88] 136e Rapport annuel de *Nestlé* S.A. 2002, p. 64.

calisation. Alors que le taux général d'organisation des travailleur-euse-s en Colombie est de 6 % et touche principalement le secteur public[90], chez *Cicolac*, en avril 2003, les syndiqué-e-s représentent 76 % de la main-d'œuvre[91]. L'organisation syndicale est le Syndicat national des travailleurs de l'industrie alimentaire (SINALTRAINAL), reconnue judiciairement par le Ministère du travail colombien en 1982, malgré l'opposition de la direction de *Nestlé*[92]

[89] SINALTRAINAL : « El amargo sabor de la leche », Bogotà, 22.08.2003, p. 7.

[90] Guillou, Benoît : « Clameurs de paix en Colombie », in : *Manière de voir*, 69, juin/ juillet 2003, p. 46.

[91] Transcription de l'AG de *Nestlé* du 03.04.2003 à Lausanne, p. 2, faite par Suhner, Stephan, de l'*ASK*.

[92] SINALTRAINAL : « Historia de un conflicto social en Colombia », Bogotá, octobre 2002, p. 4.

Les origines du conflit

Le conflit dont il est question commence le 27 février 2002. La direction de *Nestlé* dénonce dans sa totalité la Convention collective de travail (CCT), en vigueur depuis mars 2000[93]. Cette mesure a pour conséquence d'éliminer la majorité des droits sociaux acquis durant des décennies de lutte : l'autonomie syndicale, des prises en charge médicales, des subventions pour le logement et la formation, une certaine stabilité des places de travail, etc.[94]. SINALTRAINAL déclare que la fin de la CCT voulue par *Nestlé* impliquerait une détérioration des conditions de vie de tou-te-s les ouvrier-ère-s alors qu'ils-elles continueraient à fournir le même travail. On peut supposer que derrière cette politique il y a une volonté d'anéantir dans une des usines de *Nestlé* en Colombie, un syndicat extrêmement bien implanté avec un pouvoir de résistance non négligeable.

SINALTRAINAL lance une pétition pour défendre la convention de travail et l'améliorer encore, notamment, par une augmentation des salaires de 15 % pour les adapter à l'inflation, une amélioration de la protection syndicale, une meilleure stabilité de l'emploi, des mesures supplémentaires

[93] SINALTRAINAL : « El tren de la muerte laboral en *Nestlé*. Conflicto *Cicolac* Ltda », Bogotà, 24.09.2003, p. 1.

[94] SINALTRAINAL : « El amargo…», *op.cit*., p. 14 et Suhner, Stephan : « Eskalation des Arbeitskonfliktes bei der *Nestlé* – Tochter *CICOLAC* S.A. », in : *Rapport ASK*, Berne, 25.05.2003, p. 2.

visant la sécurité au travail, ainsi qu'une augmentation de la prise en charge des frais sociaux[95].

Les coupes des prestations sociales telles que la direction les propose, sont, d'une part des détériorations des conditions de vie de tou-te-s les travailleur-euse-s, mais en plus elles se manifestent par une surcharge de travail pour les femmes, tant pour celles qui sont employées à l'usine, que pour les épouses des ouvriers. En effet, si plus aucune infrastructure ne permet de prendre en charge des activités comme les soins ou la formation, ces tâches ne pouvant disparaître complètement, c'est aux femmes qu'il incombe de fournir gratuitement, et en surplus du reste du travail, ces manquements du système social.

Pressions sur les ouvrier-ère-s syndiqué-e-s

Le 12 avril 2002, SINALTRAINAL décide d'appeler à une grève dans l'usine afin de défendre activement la CCT et plus généralement leurs revendications. Cette grève n'aura pas lieu et pour cause. Une pression très importante s'exerce sur les ouvrier-ère-s contestataires qui les pousse à renoncer à ce moyen de lutte. Elle prend une forme particulièrement choquante. Le 23 avril, le syndicat retire l'appel suite à des menaces de mort qu'auraient reçues plusieurs de ses dirigeant-e-s. Selon les syndicalistes, ils-elles auraient été victimes de menaces proférées par téléphone : « *Si vous n'acceptez pas les propositions de l'entreprise, vous allez tra-*

[95] Suhner, Stephan : « La multinationale *Nestlé* en Colombie », in : *Rapport ASK*, Berne, 24.03.2003, p. 4.

vailler au ciel »[96]. L'interprétation de ces menaces de mort est plus que délicate. Pour comprendre le contexte dans lequel ces menaces sont prononcées, il faut tenir compte du fait que *Nestlé* semble encourager la population à une hostilité envers les syndicalistes et ceci dans un pays sous l'emprise d'une guerre civile destructrice. *Nestlé* exerce une pression sur le prix d'achat de lait frais dans la région[97]. Les producteur-trice-s colombien-ne-s sont très durement touché-e-s par cette mesure. *Nestlé* les avertit que si les prix baissent, cela serait une conséquence des revendications salariales exagérées du syndicat. En faisant croire aux paysan-ne-s que les syndicalistes sont responsables de leur perte de gain, *Nestlé* contribue à renforcer un climat de tensions sociales. La Commission des droits de l'homme établit un rapport sur la situation et y constate le lien entre la politique de lait de *Nestlé* et les menaces de mort : « *Selon les témoignages du syndicat, les menaces sont dues en partie au fait que Nestlé avait abaissé le prix du lait pour les éleveurs de bétail et menacé de fermer l'usine, tout en accusant le syndicat SINALTRAI-*

[96] Santiago, Sandara, « Sindicato de *CICOLAC*, denuncia amenazas », in : *Vanguardia liberal*, Bucaramanga, 11.05.2002.

[97] Commissions des droits de l'homme : « Les droits économiques, sociaux et culturels », Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 55e session (28.07 – 15.08.2003), point 4 de l'ordre du jour provisoire. Communication écrite présentée conjointement par le Centre Europe-Tiers Monde (organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général) et l'Association américaine de juristes (organisation non gouvernementale dotées du statut consultatif spécial), p. 4; cf. aussi : Lettre de SINALTRAINAL à Victor Christen, ambassadeur de Suisse en Colombie, 14.06.2002; Suhner, Stephan, « La multinationale…», *op.cit*., p. 4.

NAL d'être l'unique responsable. Suite à ces accusations, des menaces de la part des éleveurs de bétail et des paramilitaires ont été proférées contre les syndicalistes à Valledupar »[98]. Les dirigeants de *Nestlé* n'ont jamais pris officiellement position pour condamner les menaces paramilitaires envers les syndicalistes. Force est de constater que *Nestlé* peut ainsi indirectement tirer profit d'un climat de peur et de terreur dans une région sous l'emprise d'un grave conflit civil qui ne date pas d'hier. Dans une telle situation, l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre supplémentaire pour la répression des luttes de travail dans l'usine *Cicolac*.

Aux menaces des paramilitaires vient s'ajouter une autre pression : les conditions de travail empirent pour les syndicalistes contestataires. La direction de l'entreprise procéderait, d'après SINALTRAINAL, à des licenciements d'employé-e-s sous contrat à durée indéterminée en les remplaçant par du personnel temporaire recruté dans des agences de placement, à des menaces de fermeture de l'usine et contribuerait à un climat agressif à l'égard des syndiqué-e-s[99].

Le tribunal arbitral

Nous avons vu que les menaces de mort incitent SINALTRAINAL à renoncer à la grève prévue dans l'usine. Elles le poussent également à faire appel à un tribunal arbitral[100]. Le

[98] Commissions des droits de l'homme, « Les droits... », *op.cit*., p. 4.

[99] Suhner, Stephan, « La multinationale…», *op.cit*., p. 4 et *SINALTRAINAL* : « El tren…», *op.cit*.

[100] Gonzáles, Ana Patricia : « *SINALTRAINAL* optó por el tribunal de arbitramento. Huelga en *CICOLAC* no va », in : *El Pilon*, Valledupar,

tribunal devrait en principe jouer un rôle de médiateur entre les deux parties en conflit – il est constitué d'un-e représentant-e de *Nestlé CICOLAC*, d'un-e représentant-e de SINALTRAINAL et d'un-e délégué-e du gouvernement, censé-e être « neutre ». Dans les faits, cependant, les personnes qui décident du-de la représentant-e gouvernemental-e ont eu toutes deux des liens avec *Nestlé*. Il s'agit de Ludmyla Flores, directrice du Département pour les affaires individuelles et collectives au Ministère des affaires sociales, ancienne membre de la commission de négociation de *Nestlé CICOLAC*, et de Luz Estella Arango, vice-ministre de la protection sociale et ex-conseillère juridique d'une autre usine de *Nestlé* en Colombie[101].

Après que le tribunal a siégé plusieurs fois[102], le représentant syndical décide le 7 mai 2003 de ne pas continuer le procès entamé, faute d'avoir l'assurance d'un procès équitable. Le représentant explique cette décision : « *J'ai été dans l'impossibilité de présenter mes argumentations et mon dossier* »[103]. Il dit avoir demandé des preuves de la part de la direction concernant, entre autres, le bilan économique, le nombre d'employé-e-s ou encore des subventions pour un jardin

25.04.2002.

[101] Il s'agit de Nestlé Colombia c.f. SINALTRAINAL : « El amargo…», *op.cit*., p. 16.

[102] Suhner, Stephan : « Le conflit de travail chez *CICOLAC* S.A. – filiale de *Nestlé* – n'est pas encore résolu », *Rapport ASK*, Berne, 19.09.2003, p. 2.

[103] Rottet, Pierre : « Le lait en poudre tourne en Colombie. *Nestlé* sous le coup d'une enquête pénale pour importation de denrées avariées », in : *Le Courrier* du 25.11.2003; SINALTRAINAL : « El amargo… », *op.cit*., p. 16.

d'enfant sans avoir jamais reçu de réponse[104]. Ces preuves auraient été indispensables pour un procès équitable. En plus, la pétition des travailleur-euse-s n'aurait jamais été discutée lors des séances du tribunal. Bien que la loi colombienne sur le travail interdise l'arbitrage par un tribunal incomplet, le tribunal arbitral composé maintenant uniquement du représentant de *Cicolac Nestlé* S.A., le Dr Carlos Hernán Godoy, et de celui du Ministère du travail Dr Carlos Jácome Hilleria, prononce en mai un jugement[105]. Il en résulte l'abolition de différentes subventions qui existaient en matière de formation, l'abolition d'une indemnisation en cas de licenciement et l'indexation du salaire pour l'année suivante, l'abolition de la gratuité du transport des travailleur-euse-s et une abolition de l'engagement contractuel direct, ainsi qu'une réduction des journées de travail pour l'emploi syndical[106]. Rappelons-nous que cette décision suit la logique d'un démantèlement social que la direction de *Nestlé* voulait imposer au syndicat avec ses propositions d'abolir la CCT. Suhner démontre que cette procédure viole les règles d'un tribunal arbitral juste et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle violerait selon lui également la Constitution et la loi de travail colombiennes[107]. Quant aux revendications qui

[104] Suhner, Stephan : « Das Schiedsverfahren zum Arbeitskonflikt bei CICOLAC. Deutsche Zusammenfassungen der Erwägungen und der Urteile des Schiedsgerichtes und des Obersten Gerichts », *Rapport ASK*, avril 2004, p. 3f.

[105] *SINALTRAINAL* : « El tren… », *op.cit*., point 65.

[106] Suhner, Stephan : « Eskalation des Arbeitskonfliktes bei der *Nestlé*-Tochter *CICOLAC* S.A. », *Rapport ASK*, Berne, 25.05.2003, p. 1.

[107] *Ibid*., p. 1.

avaient été énoncées par le syndicat, le tribunal ne les mentionne pas. Par contre, « *il est parvenu* [...] *à la conclusion que la poursuite des activités de CICOLAC était menacée du fait d'un manque de compétitivité* »[108].

Quelle responsabilité pour Nestlé Vevey – quel rôle joué par le gouvernement colombien ?

Face à l'impasse des pourparlers en Colombie, SINALTRAINAL a demandé, en octobre 2002, avec le soutien de syndicats suisses, des ONG, d'attac et du Département des affaires étrangères suisses, un entretien au siège principal de *Nestlé*, à Vevey. La direction de *Nestlé* refuse cet entretien. En mars 2003, elle décline une nouvelle fois une telle proposition de rencontre, cette fois aussi demandée par l'Union syndicale suisse. Comment *Nestlé* justifie-t-elle cette attitude ? Lors de l'assemblée générale de *Nestlé* à Lausanne, en avril 2003, le directeur général pour l'Amérique latine, Carlos E. Represas, prend position par rapport à ce refus et par rapport au conflit de travail en Colombie[109]. Il affirme que toute négociation en dehors de la Colombie n'aurait pas lieu d'être car, juridiquement, la responsabilité et la procuration seraient uniquement aux mains du directeur général de *Nestlé de Colombia*[110] et pas à Vevey. Il faut toutefois souligner que la délégation syndicale n'est pas venue dans le but de négocier un nouveau contrat en Suisse, mais pour solliciter l'attention sur une si-

[108] Suhner, Stephan : « Le conflit…», *op.cit*., p. 3.

[109] Transcription de l'AG de *Nestlé* du 03.04.2003 à Lausanne, p. 2, faite par Suhner, Stephan de l'*ASK*.

[110] *Nestlé de Colombia* est une autre usine que *Nestlé* possède en Colombie.

tuation de conflit figée. On peut légitimement se poser des questions sur cette façon de *Nestlé* suisse de se déresponsabiliser et le refus de recevoir les syndicalistes. Si une entreprise, même si elle est à l'étranger, porte la marque de *Nestlé* et travaille à la fabrication de ses produits, comment comprendre la distanciation de la direction générale à Vevey au moment où un conflit touchant son personnel se manifeste ? Est-ce qu'une collaboration internationale n'implique que des avantages et aucun devoir ? En plus, il est intéressant de constater que le directeur général de *Nestlé* pour l'Amérique latine lie les négociations de ce conflit de travail à la productivité de l'usine. Il énonce alors une menace à peine voilée : si *Nestlé* n'arrive pas à baisser les coûts de production à un niveau concurrentiel, elle doit renoncer à l'entretien d'une usine de production dans le pays et devenir un simple importateur et distributeur[111]. La perspective pour les ouvrier-ère-s est dès lors d'accepter des conditions de travail péjorées ou de voir l'usine fermer ses portes.

Le rôle joué par le gouvernement colombien dans le règlement de ce conflit témoigne avant tout de son souhait d'attirer des capitaux étrangers, même au détriment des conditions de travail des citoyen-ne-s colombien-ne-s. Le 5 novembre 2002, le président de la Colombie, Álvaro Uribe Vélez, envoie une carte au président de *Nestlé de Colombia S.A.*, César De Los Ríos, qui paraît dans la revue *Desafío* de *Nestlé* avec des propos élogieux sur la direction de cette entreprise : « *C'est un exemple de plus de la gestion décidée et enthou-*

[111] Transcription de l'assemblée générale, *op.cit.*

siaste dont a fait preuve Nestlé de Colombia, en contribuant significativement à accomplir les compromis prévus par le gouvernement, pour créer une meilleure patrie »[112]. Ne devrions-nous pas demander : une meilleure patrie pour qui ?

En conclusion, il faut constater que *Nestlé* a réussi à imposer des conditions de travail dans l'entreprise *Cicolac* qui favorisent uniquement ses profits. Suite aux pressions physiques et morales dont nous venons seulement d'égratigner la surface, à l'heure actuelle, le syndicat à Valledupar est presque totalement démantelé : un seul ouvrier est encore syndiqué. La direction de *Cicolac* a obtenu le « *renoncement* » de la convention collective de la part de presque 200 travailleur-euse-s[113]. D'après les témoignages des ouvrier-ère-s, cela se serait fait au moyen d'un véritable chantage : la direction leur aurait demandé ou d'accepter une indemnisation et de signer leur congé ou de risquer d'être licencié le lendemain. Notons que Peter Brabeck, directeur général de *Nestlé*, affirme qu'une telle pression n'aurait pas eu lieu et que les accusations des syndicalistes seraient totalement fausses[114]. Une centaine d'autres ouvrier-ère-s ont perdu leur travail en conséquence d'un contrat d'engagement temporaire[115]. Ceux-celles qui restent, seraient payé-e-s environ 4 USD par jour à la place de 10 à 12 et ceci pour une journée de travail plus

[112] *SINALTRAINAL* : « El amargo… », *op.cit*., pp. 15 et 17.
[113] Rottet, Pierre : « Le lait… », *op.cit*.
[114] Lettre de Peter Brabeck-Letmathe à Stephan Suhner, Groupe de travail Suisse-Colombie, 03.10.2003.
[115] Perez, Benito : « Coca-Cola met sa bête noire syndicale dans les cordes », in : *Le Courrier* du 14.10.2003.

longue. Ils-elles n'auraient pas le droit de se syndiquer ni de rentrer en contact avec les dirigeant-e-s syndicaux-ales. Ces conditions d'exploitation ne laissent que peu de moyens efficaces pour lutter, et pourtant la lutte continue !

Sites utiles sur ce sujet :

www.sinaltrainal.org

www.kolumbien-aktuell.ch

www.colonialismus.ch

Nestlé et les Organismes génétiquement modifiés (OGM) : un double jeu inacceptable

« *Nous continuerons de surveiller les produits de Nestlé dans le monde entier parce que tous les consommateurs ont droit à des aliments sans OGM. La politique de 'deux poids, deux mesures' de Nestlé à l'égard des consommateurs qui, selon l'endroit où ils se trouvent, pourront éviter ou non de s'alimenter sans OGM est inacceptable* »

Arnaud Apoteker, en charge du programme de biodiversité pour *Greenpeace* France, 10 février 2000[116].

À la course au profit des multinationales avec les conséquences potentiellement néfastes sur la santé et l'environnement s'oppose désormais la voix des consommateur-trice-s de la planète[117] : c'est tout l'enjeu de la bataille autour des OGM. Ce chapitre tend à montrer que le marché des OGM, malgré les énormes dangers qu'il comporte et la résistance qu'il soulève chez les habitant-e-s de la planète, reste un marché aussi juteux que prometteur pour des grandes multinationales comme *Nestlé*. Nous évoquerons le discours et la politique de « *deux poids, deux mesures* » de la multinatio-

[116] Communiqué : « Après la France, le Royaume-Uni, la Belgique, et l'Allemagne, Nestlé retire les OGM de ses produits à Hong-Kong », Hong-Kong/Paris, 10.02.2000, in : www.greenpeace.fr/campagnes/cdp/ogm/O000210.htm, consulté le 30.03.2004.

[117] Cf. « Maladies d'une économie folle », in : *L'Altas du Monde diplomatique*, sous la direction de Gilbert Achcar, Alain Gresh, Jean Radvanyi, Phillippe Rekacewicz et Dominique Vidal, hors série de *Manière de voir*, janvier 2003, pp. 64-65.

nale suisse en matière d'OGM : alors que dans beaucoup de pays riches sous la pression de l'opinion publique, elle n'utilise plus d'OGM – du moins dans l'alimentation destinée aux êtres humains[118] – on trouve des OGM dans plusieurs de ses produits fabriqués pour d'autres pays, notamment la Chine.

Les OGM : un marché très avantageux pour une minorité aux risques et périls des habitant-e-s de la planète

Ces quinze dernières années, le commerce des OGM a pris un véritable essor au niveau mondial[119]. En 2000, il existait environ 40 millions d'hectares de cultures – essentiellement du maïs et du soja – génétiquement modifiées dans le monde, en particulier aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, au Mexique et en Chine. De 2002 à 2003, les cultures transgéniques commerciales sont passées de près de 58 millions d'hectares à près de 67 millions d'hectares (chiffre tenant compte des cultures engagées illégalement au Brésil à hauteur de 3 millions d'hectares[120].)

Une poignée de méga-multinationales règne sur le marché mondial de l'industrie des aliments, qui représente, déjà au

---

[118] En effet, les OGM peuvent se trouver par deux voies différentes dans les aliments que nous consommons, par le biais des produits directement destinés à l'alimentation humaine et par le biais de l'alimentation des animaux d'élevage dont nous consommons les produits. Sauf indication, nous évoquons dans ce chapitre uniquement des produits destinés à l'alimentation humaine.

[119] Cf. John Madeley, Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire à l'autel du libre-échange, Paris : Enjeux Planète, 2002, pp. 155-156.

[120] Cf. « Rétrospective 2003 : encore une année de statu quo », in : http://www.infogm.org/article.php3?id_article=1440, consulté le 30.03.2004.

début de l'année 2000, un très appréciable marché de 2 milliards d'USD[121]. En cultivant des variétés résistantes à certaines maladies et à des insectes ravageurs adaptées à différents milieux écologiques, les multinationales de la biotechnologie peuvent augmenter les rendements en diminuant leurs coûts[122]. Ces mêmes milieux argumentent que les plantes génétiquement modifiées sont le seul moyen de nourrir la population de la planète qui s'élèvera à 8 milliards de personnes en 2020. Pourtant rien n'est moins sûr. En effet, plusieurs études scientifiques récentes ne confirment pas la thèse selon laquelle les semences génétiquement modifiées peuvent accroître le rendement à l'hectare[123]. La faim est le résultat du fonctionnement d'une économie basée sur une logique de profit dans laquelle la nourriture est destinée à ceux et celles qui ont les moyens de la payer. Les OGM, technologie des pays riches augmenteraient au contraire la dépendance alimentaire des plus démuni-e-s et la faim dans le monde[124]. En effet, l'introduction des OGM par les grandes entreprises met en péril la survie des petit-e-s agriculteurrice-s, en particulier des pays les plus pauvres, en leur imposant d'acheter leurs semences génétiquement modifiées

[121] Cf. John Madeley, Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire à l'autel du libre-échange, Paris : Enjeux Planète, 2002, p. 156.

[122] Cf. *Dossier pédagogique : OGM & Faim dans le monde*, in : http://www.infogm.org/rubrique.php3?id_rubrique=297 et http://www.infogm.org/article.php3?id_article=1369, consultés le 30.03.2004.

[123] Cf. John Madeley, Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire à l'autel du libre-échange, Paris : Enjeux Planète, 2002, pp. 156-157.

[124] Cf. Robert-Ali Brac, Franck Seuret, Graines suspectes, Les aliments transgéniques : une menace pour les moins nantis, Paris : Enjeux planète, 2002.

chaque année. De plus, les risques écologiques sont irréversibles et encore très mal évalués : perte de la biodiversité, emploi de pesticides, transfert de gènes à une autre espèce, développement de souches de résistance parmi les insectes et les plantes nuisibles, etc. Quant aux risques pour la santé à long terme, ils sont tout simplement inconnus et ignorés. En outre, l'introduction d'OGM sur des millions d'hectares représente une production de milliards de gènes modifiés qui polluent les champs conventionnels situés à proximité[125]. Ajoutons que le puissant secteur des assurances a discrètement fait savoir qu'il n'assurerait pas contre d'éventuelles catastrophes « *à long terme* » liées à l'introduction dans l'environnement d'OGM, les risques étant beaucoup trop grands[126]. En Europe de l'Ouest, ces cinq dernières années, les multinationales ont renoncé dans plusieurs pays à utiliser des OGM sous pression de l'opinion publique, très méfiante à leur égard. Mais ces mêmes entreprises sont loin d'abandonner cette pratique en particulier dans les pays du Sud. C'est le cas de *Nestlé*, comme nous allons le voir.

Nestlé et les OGM : une politique de « deux poids, deux mesures » très critiquée

Comme les multinationales qui investissent dans les OGM, le géant de l'agro-alimentaire suisse a une attitude très positive

[125] Cf. *Dossier pédagogique : OGM & Environnement : la nature s'adaptera-telle ?*, in : http://www.infogm.org/rubrique.php3?id_rubrique=298, consulté le 30.03.2004.

[126] Cf. *Le Monde* du 14.07.1998.

face aux OGM. Sur le site officiel du groupe[127] l'on peut lire que : « […] *s'appuyant sur son expérience, Nestlé estime que le génie génétique, pourra sur le long terme, améliorer la qualité, la disponibilité et la valeur nutritionnelle de nos aliments. Le génie génétique peut aussi permettre une augmentation de la production alimentaire et favoriser des pratiques agricoles durables.* » Pour toutes ces raisons, la multinationale se dit pour une application responsable des OGM appuyée sur des recherches scientifiques sérieuses. Selon ses déclarations, la sûreté et la qualité des ingrédients sont « *une priorité* » pour la multinationale suisse. Enfin, elle souligne que « *la confiance des consommateurs repose sur la transparence et l'accès à l'information* » sur la nature du produit qu'il consomme. Un discours optimiste, raisonnable et rassurant mais quelle est la politique de *Nestlé* à l'égard des OGM dans la pratique ?

À partir du milieu des années 1990, *Nestlé* utilise des OGM dans certains de ses ingrédients en Angleterre. Or, ce n'est que fin avril 1999, après que ses principaux concurrents *Unilever* et *Tedesco* aient lâché le morceau, que la multinationale suisse annonce qu'elle arrête la fabrication en Grande-Bretagne d'aliments destinés à la consommation humaine contenant des OGM ou conçus à base d'OGM. Ainsi, *Nestlé* s'est décidée à reculer en Europe de l'Ouest où les OGM sont très mal perçus par les consommateurs-trice-s. Comme le relève

[127] Cf. Nestlé, « Le génie génétique », octobre 2001, in : www.nestle.ch/fr/press/biotech.asp, consulté le 30.03.2004.

la Confédération paysanne (France)[128], il importe de souligner que parmi toutes les multinationales, elle est la dernière à avoir lâché prise. Le fait qu'Helmut O. Maucher[129], président d'honneur de *Nestlé*, soit également dans le CA du géant allemand de l'industrie pharmaceutique *Bayer AG*, connu notamment pour son engouement pour le génie industriel, n'est sans doute pas étranger au comportement de *Nestlé* dans ce domaine. En février 2000, Greenpeace, dans un communiqué[130], dit espérer qu'après avoir laissé tomber les OGM dans certains pays de l'Europe de l'Ouest et en Australie, la multinationale suisse se décidera enfin, à l'échelle planétaire, à un retrait progressif des OGM dans l'ensemble de ses produits alimentaires. Mais deux ans plus tard, soit le 14 mai 2002, lors d'une rencontre avec une délégation de Greenpeace international, *Nestlé* refuse d'abandonner les OGM ou au moins de les déclarer.

L'entreprise n'est même pas disposée à renoncer aux gènes d'antibiorésistance pourtant condamnés par la communauté scientifique internationale[131]. En décembre 2002, Greenpeace

[128] Cf. Confédération paysanne (France), *Nestlé-OMC : Un mariage d'Amour au profit de quelques uns !*, février 2003, p. 10, in : http://www.confederationpaysanne.fr/Dossiers/OMC/nestle.PDF, consulté le 30.02.2004.

[129] A son sujet, voir chapitre 1 : L'empire Nestlé.

[130] Cf. Communiqué : *Après la France, le Royaume-Uni, la Belgique, et l'Allemagne, Nestlé retire les OGM de ses produits à Hong-Kong*, Hong-Kong/Paris, 10.02.2000, in : www.greenpeace.fr/campagnes/cdp/ogm/O000210.htm, consulté le 30.03.2004.

[131] Cf. « Une consommatrice chinoise porte plainte contre Nestlé à cause du Nesquik transgénique et exige de parler au PDG Brabeck à Vevey », Zurich, Vevey, 16.12.2003, in : http://info.greenpeace.ch/fr/genie/commu-

fait campagne en Asie contre *Nestlé* que l'ONG accuse de vendre des produits à base de café et de cacao contenant des OGM, sans même se donner la peine d'en informer le-la consommateur-trice sur l'étiquette[132]. Après des tests sur trois ans, Greenpeace à Hong Kong a annoncé avoir trouvé des OGM dans six produits *Nestlé*. Le bureau de l'agriculture de Shanghai a confirmé n'avoir reçu aucune demande d'autorisation de vente des produits alimentaires contenant des OGM de la part de *Nestlé*. Suite à ces accusations, une porte-parole du groupe suisse jointe à Hong Kong, a déclaré que « *la loi chinoise sur l'étiquetage des OGM a été introduite en mars dernier et s'applique aux produits industriels prêts à la consommation*. » Ajoutons que le soja est un des ingrédients les plus utilisés par *Nestlé* en Asie. La Chine est elle-même gros producteur de soja génétiquement modifié. La réaction de *Nestlé* : « *99% de nos produits en Chine sont fabriqués sur place. Et certains utilisent des ingrédients locaux.* » Voilà une position qui doit rassurer les consommateur-trice-s chinois-e-s !

Mais l'histoire ne s'arrête pas là : fin 2003, une Chinoise Eileen Zhu Yanling a porté plainte contre *Nestlé* pour violation des droits des consommateur-trice-s en matière d'information[133]. En effet, les OGM contenus dans le *Nesquik* qu'elle

niques/cp_161203_nestle, consulté le 30.03.2004.

[132] Cf. « OGM en Asie : Nestlé sort de ses gonds », in : www.swissinfo.org, 09.12.2002, consulté le 29.04.2004.

[133] Cf. « Une consommatrice chinoise porte plainte contre Nestlé à cause du Nesquik transgénique et exige de parler au PDG Brabeck à Vevey », Zurich, Vevey, 16.12.2003, in : http://info.greenpeace.ch/fr/genie/commu-

donne à son bébé, ne sont pas mentionnés sur l'étiquette. Apparemment « *l'information et la transparence* » vis-à-vis des consommateur-trice-s dont *Nestlé* se targue sur son site internet n'étaient pas de mise dans ce cas puisque E. Yanling a appris que le produit *Nesquik* en question contenait des OGM sur le site internet de Greenpeace. Elle réclame 1 dollar symbolique de dédommagement à *Nestlé* pour qui le marché chinois représente la modique somme de plus de 1 milliard de CHF (soit plus de 660 millions d'EUR). Mais la multinationale est restée de marbre. « *Nous utilisons des OGM à une large échelle lorsque les autorités locales le permettent et quand les consommateurs sont d'accord* »[134] déclare François Perroud, directeur de la communication du groupe. En ajoutant qu'il ne se fait aucun souci sur les répercussions que pourraient avoir les « *états d'âmes de quelques activistes sur l'opinion des consommateurs chinois*. »

Une opinion qui n'est de loin pas partagée par tout le monde. Greenpeace voit d'un très mauvais oeil la politique de *Nestlé* en matière d'OGM d'autant plus que d'autres firmes comme *Mead Johnson* ou *Lipton* promettent de ne plus utiliser d'OGM. Dans certains pays occidentaux riches, *Nestlé* a été contrainte de faire marche arrière sous la pression de l'opinion publique. Cependant, même en Suisse et en Europe, nous n'avons aucune garantie de l'absence d'OGM dans les produits que nous consommons. Aucune garantie n'est don-

niques/cp_161203_nestle, consulté le 30.03.2004 ; « Une Chinoise s'attaque à Nestlé », in : *24Heures* du 17.12.2003.

[134] Ibid.

née, par exemple, en ce qui concerne le fameux bouillon Maggi qui pourrait en contenir via la consommation d'OGM par les animaux[135]. Enfin, *Nestlé* n'abandonne les OGM dans l'alimentation destinée aux humains que quand la législation d'un Etat l'exige ou quand la pression de l'opinion publique est assez forte pour l'y contraindre. Selon Greenpeace et la Confédération paysanne contrairement à l'Europe de l'Ouest, dans les pays du Sud, *Nestlé* spéculerait sur la pseudo-ignorance des consommateur-trice-s et une législation souple pour imposer ses produits contenant des OGM. Or, *Nestlé* se doit d'offrir le même degré de sécurité alimentaire à l'ensemble des habitant-e-s de la planète quel que soit le pays dans lequel elle vend ses produits. La politique de « *deux poids, deux mesures* » qui consiste à offrir un degré de sécurité alimentaire élevé pour les consommateur-trice-s des pays riches et bas pour ceux et celles des pays pauvres est tout simplement inacceptable.

[135] C'est aussi le cas des marques de Nestlé : *Herta*, *Buitoni* (porc) et *Mannequin* (lait). Cf. Guide des produits « avec ou sans OGM » élaboré et actualisé par *Greenpeace*, 01.09.2003, in : http://www.greenpeace.org/belgium_fr/multimedia/download/1/355804/0/ogm01093.pdf, consulté le 30.03.2004.

Nestlé & le marché du café : une libéralisation anarchique qui ne profite qu'à certain-e-s

La concentration du marché du café dans les mains des « big five » de la torréfaction

Le café est l'une des plus grandes richesses d'origine tropicale. Produit uniquement dans les pays du Sud (les plus grands exportateurs sont, par ordre d'importance, le Brésil, le Vietnam, la Colombie, l'Indonésie, l'Inde, le Guatemala, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire[136]), le café est consommé surtout en Occident. Le commerce du café représente un volume de 5,5 millions de tonnes par année. Il est la deuxième matière première échangée après le pétrole. Notons que la Suisse est la plaque tournante de cette industrie qui rapporte 70 milliards d'USD par année. En effet, hormis *Nestlé* pour qui la capitale mondiale du café se trouve à Orbe, lieu de production du *Nescafé*, quelques-uns des principaux négociants mondiaux de café ont leur siège en Suisse[137]. Depuis les années 1980, le marché de cette denrée est progressivement tombé aux mains des multinationales et l'on ne compte plus que quelques intervenants qui en accaparent la plus grande partie des profits. Il faut distinguer les maisons de négoce du café et les entreprises de torréfaction (transformation des grains de café verts en café moulu ou instantané qui est ensuite commercialisé). *Nestlé* fait partie des cinq entreprises –

[136] Chiffres pour l'année 2002, International Coffee Organisation, « Exports of exporting Members », www.ico.org, consulté le 10.12.2003.

[137] *Le Temps* du 21.05.2003.

les « *big five* » de la torréfaction comme les appelle l'Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM)[138] – qui contrôlent environ la moitié du marché mondial de la torréfaction du café. Le pouvoir de cet oligopole est devenu énorme ; ces cinq entreprises parviennent à récolter la très grande majorité de la valeur ajoutée dans la chaîne des bénéfices[139].

Quel rôle joue Nestlé dans le marché du café ?

Nestlé est une des deux entreprises au monde qui achète le plus de café. Parmi les « *big five* » de la torréfaction, *Nestlé* accapare actuellement environ 13% de part du marché, *Kraft Foods* se situe également à 13%, *Sara Lee* achète 10% du café mondial, *Procter & Gamble* et *Tchibo* chacun 4%. Ce commerce représente pour *Nestlé* un intérêt financier extrêmement important. Ainsi, en 2003, l'entreprise a réalisé des ventes de café soluble pour 8 046 millions de CHF, ce qui représente presque 10% des ventes totales de *Nestlé*[140].

Les conséquences dramatiques de la crise du café

> « *En fin de compte, le prix payé aux fermiers pour leur café est défini par le prix du marché, établi sur la base de calcul des bourses internationales du café de Londres et de New York* ».[141]

---

138 Rapport d'Oxfam International, « Une tasse de café au goût d'injustice », 2002, disponible sur le site de l'ONG : www.oxfam.org.

139 Fabio Lo Verso, « Le café noircit la misère des pauvres », in : *Le Courrier*, 20.09.2002.

140 Cf. Nestlé, Rapport de gestion 2003, op.cit.

141 Cf. www. Nescafe.ch, consulté le 29.04.2004.

Dans les années 1970 et 1980, un accord international passé entre les pays producteurs et les pays consommateurs réglait le négoce du café. Cet Accord international sur le café (AIC) fixait des quotas d'exportation pour les pays producteurs et visait à maintenir le prix du café à un certain niveau, assurant ainsi aux cultivateur-trice-s des revenus relativement stables[142]. Mais en 1989, cet accord n'a pas été renouvelé. Dès lors, les prix du café sont déterminés par la bourse. C'est à Londres et à New York, sur les deux principaux marchés à terme, qu'a lieu la spéculation sur les ventes de cette matière première. La possibilité de gains importants pousse à la spéculation. Celle-ci aggrave les fluctuations des prix, qui peuvent maintenant varier, par exemple suivant les conditions météorologiques défavorables dans certains pays producteurs et surtout en fonction du poids des firmes acheteuses. Depuis 1997, les prix du café se sont effondrés et sont aujourd'hui à leur niveau le plus bas depuis 30 ans. En 2001, les prix sont même descendus en dessous des coûts de production. Pourquoi ? D'un côté, comme nous l'avons dit, depuis la libéralisation de ce commerce, il n'y a plus de plancher fixe des prix au niveau international. De plus, en partie à cause du développement de la mécanisation et des méthodes de production intensive, mais aussi parce que les institutions financières internationales ont encouragé les pays du Sud à libéraliser leur commerce et à se spécialiser dans l'exportation de quelques matières premières, il y a eu un bond dans la

[142] Rapport d'Oxfam international, « Une tasse…», *op.cit.*, p. 17.

production mondiale du café, ce qui a provoqué une offre excédentaire.

Les conséquences de la chute des prix sur les producteur-trice-s

« *Lorsque vous payez votre café trois francs, c'est à peine si un centime est perçu par le producteur* »[143].

La libéralisation anarchique du commerce du café et la chute des prix qui en résulte ont des conséquences dramatiques sur les producteurs-trice-s de café. 70% du café est cultivé dans des exploitations dont la superficie est inférieure à dix hectares[5]. Ces petit-te-s producteur-trice-s ne perçoivent plus qu'une somme infime pour leur travail. Ainsi les cultivateur-trice-s du Guatemala qui obtenaient en janvier 1984 2.24 USD pour un kilo de café vert, ne reçoivent plus que 93 cents en janvier 2002[144]. Ceci représente donc une chute de presque 60%, sans même tenir compte des effets de l'inflation. Les recettes générées par le café restent de moins en moins dans les pays producteurs. Ainsi, la part des bénéfices des pays producteurs a chuté de plus de 30% à moins de 10% entre 1992 et 2002[145].

Cette situation crée pour les familles productrices des conséquences allant de la dette en passant par le chômage, voire la

[143] *Ibid.*, p. 7.

[144] Chiffres nominaux de l'Organisation internationale du café pour le Guatemala : « Prices paid to growers in exporting Member countries (monthly) », www.ico.org, consulté le 10.12.2004.

[145] Rapport d'Oxfam International, « Une tasse…», *op.cit.*, p. 20.

faillite. Elle contraint certaines familles à quitter les champs pour se tourner vers d'autres exploitations, parfois illégales, comme les feuilles de coca[146]. En 2002, ce sont plus de 500 000 ouvrier-ère-s qui ont perdu leurs emplois à cause de la crise du café, ne serait-ce qu'en Amérique centrale et au Mexique[147]. Les producteur-trice-s, pour la plupart isolé-e-s dans les campagnes, sans assistance technique, sans possibilité de crédit, peu informé-e-s sur les prix du marché, sont à la merci des intermédiaires locaux, le marché libre n'est qu'une illusion[148]. La majorité d'entre eux-elles, sans argent ni encadrement, n'a d'autre choix que de continuer à cultiver le café.

Est-ce que Nestlé profite de la crise du café ?

Dans son rapport annuel de 2000, *Nestlé* admet profiter directement de la crise du café et de la baisse des prix pour augmenter sa marge des bénéfices : « *Le résultat d'exploitation du secteur des boissons a augmenté de 15% et les marges se sont accrues grâce aux prix avantageux des matières premières et à une forte progression des ventes* »[149]. La baisse du prix de gros du café en tant que matière première ne répercute pas nécessairement sur le prix du paquet de café prêt à l'emploi, vendu dans les magasins de détail. L'entreprise fait alors un profit plus important sur chaque paquet de café vendu. Nous ne disposons pas des chiffres sur le béné-

146 Geneviève de Boeck, Café Commerce. La bourse ou la vie, 2002.
147 Max Havelaar – site internet : www.maxhavelaar.ch.
148 Geneviève de Boeck, Café commerce…, op.cit.
149 Cf. Nestlé, Rapport de gestion 2003, op.cit., p. 32.

fice que fait *Nestlé* sur le café soluble. Mais, en 2003, elle a réalisé dans le secteur des boissons (dont un tiers des ventes concerne le café soluble) un chiffre d'affaires de 23,52 milliards de CHF et un EBITA (bénéfices bruts) de 4,038 milliards de CHF[150].

Dès lors, entendre que *Nestlé* s'engage pour des prix de café plus justes peut surprendre. L'entreprise de Vevey donne dans son rapport de gestion une explication pour cet engagement, après avoir affirmé être préoccupée par la situation difficile des producteur-trice-s de café : « *De plus, nous opérons principalement dans le secteur du café soluble, qui implique des frais fixes élevés, nous bénéficions donc d'un avantage concurrentiel plus grand sur les producteurs de café torréfié et moulu lorsque le prix du café vert est plus haut* »[151]. Etant donné qu'un prix plus bas du café vert permet à certaines entreprises concurrentes de vendre leur café moins cher que *Nestlé*, pour qui les coûts fixes de production du café soluble ne baissent pas, l'entreprise suisse est moins intéressée à cette chute faramineuse des prix qui sévit depuis 6 ans. Cependant, mise à part la concurrence, elle en profite quand même puisque avec des prix d'achat des grains de café plus faibles, *Nestlé* peut empocher une partie plus importante du montant provenant de la vente du paquet de café soluble.

Quelles solutions ?

[150] Ibid.
[151] Cf. Nestlé, Rapport de gestion 2002, op.cit.

Des millions de personnes subissent de plein fouet les conséquences de la dérégulation du marché du café, tant prôné par les partisan-ne-s du « *libre-marché* ». Il faut de toute urgence apporter aux producteur-trice-s de café des conditions commerciales, soit des prix qui couvrent leurs frais de production et leur permettent de vivre de leur travail. Une possibilité pour agir est le commerce équitable. Le rôle du-de la citoyen-enne/ consommateur-trice est ici décisif, car son action d'achat auprès d'un industriel qui pratique le commerce équitable, pourrait permettre aux ouvrier-ère-s des plantations de vivre décemment et d'avoir les moyens de gérer eux-elles-mêmes leur développement. Le commerce équitable garantit un prix minimum d'achat (actuellement il vaut environ le double du cours mondial), une prime de développement ainsi qu'un achat direct aux producteur-trice-s. En contrepartie, les coopératives s'engagent à fonctionner démocratiquement, à ne pratiquer aucune forme de discrimination et à fournir un café de qualité[152]. Ce système a permis l'organisation des petit-e-s producteur-trice-s en coopératives et leur participation à des relations économiques – habituellement réservées aux puissantes multinationales – tout en affirmant des valeurs de solidarité et de coopération[153]. Le système de commerce équitable est basé sur le contrôle de certains critères. Les contrôles annuels faits par les vérificateurs de chaque entreprise permettent d'examiner les règles concernant la santé et la sécurité des ouvrier-ère-s, la qualité des produits, une

[152] Max Havelaar – site internet : www.maxhavelaar.ch.

[153] Thierry Brun, « Commerce équitable : le pouvoir des consommateurs », in : *Politis*, 01.05.2003.

comptabilité correcte. Toutefois, à côté du commerce équitable, des ONG – dont OXFAM – prônent également un retour à des régulations structurelles du marché du café et de la production, transformation et torréfaction du café[154].

Nestlé, tout comme les autres grands torréfacteurs et les maisons de négoce, doit d'urgence payer plus cher les grains cultivés dans le respect de l'environnement et des travailleur-euse-s locaux en diminuant sa marge de profit. OXFAM encourage les multinationales à acheter du café basé sur la filière du commerce équitable et à apporter ainsi une contribution significative à la lutte contre la pauvreté. Si quelques importateurs européens et nord-américains ont désormais emboîté le pas aux nombreux petits magasins qui offrent du café « *éthique* », ils ne représentent qu'une faible part du marché, comparé aux plus grands acheteurs mondiaux tels que *Nestlé*. Mais *Nestlé* ne semble pas vouloir acheter du café au prix du commerce équitable. En réaction à la pression des ONG, l'entreprise suisse rédige fin 2003 un rapport de 15 pages, qui déclare : « *…si l'on appliquait à grande échelle le principe du commerce équitable en payant aux producteurs des prix plus élevés que ceux du marché, on encouragerait les bénéficiaires à augmenter leur production. Ce faisant, on aggraverait le déséquilibre entre offre et demande, provoquant ainsi une nouvelle chute du prix du café vert* »[155].

[154] Interview de Geneviève de Boeck, chercheuse à OXFAM, Propos recueillis pour l'Action solidarité Tiers-Monde (ASTM) par Valérie Schandeler, http://astm.lu, consulté le 15.04.2004.

[155] Nestlé, « Les producteurs souffrent du faible niveau des prix actuels du café. Que faire? », novembre 2003, disponible sur : www.nestle.com.

Donc, selon cette logique, pour les protéger d'eux-elles-mêmes, il ne faut pas payer aux cultivateur-trice-s des prix corrects. Nestlé maintient donc sa marge de profit, plutôt que de céder une partie plus importante de ce bénéfice aux producteur-trice-s. La recette prônée par Nestlé, fidèle aux dogmes du néo-libéralisme, est de laisser le marché seul déterminer les prix des matières premières.

Ainsi un cas concret comme le café montre toute la vanité des promesses de la part des multinationales de réduction de la pauvreté au niveau mondial.

Sites internet d'informations utiles pour un commerce équitable

Réseau solidaire de diffusion du café zapatiste de Mut Vitz : http://www.zapata.com/site/brochures/cafe/reseau-solidaire.htm

http://www.produitsdumonde.com

http://www.alterafrica.com

http://www.pouruncommerceequitable.com

http://www.commerceequitable.com

Nestlé & le marché de l'eau : du profit avec la soif

"*L'eau est de plus en plus rare. C'est pour cela que nous aimerions mettre la main sur les sources*"[156].

Helmut Maucher,

ex-PDG et membre du CA de *Nestlé*.

La privatisation de l'eau – solution pour les pauvres ?

Actuellement, un cinquième de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable[157]. Plus de la moitié des lits d'hôpital de la planète est occupée par des personnes souffrant de maladies propagées par l'eau. Chaque année, plus de 2 millions d'enfants – 6 000 par jour – succombent à ces infections. Les Nations unies prévoient qu'en 2025 les deux tiers de la planète vivront dans des régions où il y aura pénurie d'eau[158]. Or, face à ces besoins gigantesques d'eau propre et potable, les investisseurs privés et les multinationales actives dans le traitement de l'eau appellent à la privatisation des sources et des réseaux de distribution d'eau[159]. C'est notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

---

156 C. Matthäus, « Falsches Spiel mit kostbarem Wasser », in : *Der Spiegel Online*, 2001.

157 Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement, 2003, disponible sur http://www.undp.org/french/.

158 Cf. Mohamed Larbi Bouguerra, *Les batailles de l'eau. Pour un bien commun de l'humanité*, Paris : Enjeux planète, 2003, p. 113.

159 Cf. sur ce sujet Riccardo Petrella, *Le Manifeste de l'eau. Pour un contrat mondial*, Bruxelles : Editions Labor, 1998.

(OMC) et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qu'est organisée la privatisation des secteurs mondiaux d'eau, avec le soutien actif de l'Union européenne[160]. Une propagande menée sans relâche dans la presse vante les mérites d'une telle privatisation. Ainsi, exemple typique de cette argumentation, la revue *The Economist* déclare que c'est en augmentant le prix de l'eau que sa distribution peut être améliorée dans les pays du Sud[161]. Cela correspond à la logique néo-libérale, qui prétend que seules les marchandises qui coûtent seraient traitées avec soin. Ce discours omet d'évoquer l'impossibilité dans laquelle se trouvent des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté de financer une telle augmentation du coût de l'eau. La théorie est appliquée dans la réalité. Comme le constate le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), la privatisation de la distribution d'eau et de son assainissement a provoqué, durant ces dix dernières années, une augmentation nette des tarifs, parfois du jour au lendemain, avec des conséquences désastreuses pour la population[162]. De plus, le PNUD constate que cet argent prélevé sur le dos des plus pauvres n'a pas été investi, comme annoncé dans les médias, dans les réseaux d'approvisionnement et d'assainissement (ces investissements ont en effet diminué depuis l'introduction des ac-

[160] Raoul Marc Jennar, « L'eau, pétrole de demain ? », 11.09.2003, www.oxfamsol.be, consulté le 13.10.2003.

[161] John Peet, « Priceless. A Survey of Water », in : *The Economist*, 19.07.2003.

[162] Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement intitulé « Le financement privé dans les secteurs de la santé, de l'éducation et d'eau », 2003.

teurs privés sur le marché de l'eau), mais ont, par contre, servi à augmenter la marge de profits des grandes multinationales.

Spéculations sur la marchandisation de l'eau

Les instances directement intéressées à ces profits ne se trompent pas au sujet de la rentabilité de ce vaste marché de l'eau. Deux grands domaines sont convoités par les entreprises privées : celui de la distribution d'eau et celui de la vente d'eau en bouteille. En 2000, a été créé en Suisse le premier fonds mondial de placement sur l'eau : le *Pictet Global Water Fund*[163]. Un rapport destiné aux actionnaires de ce fonds constate que, grâce à l'absence d'aide financière de la part des autorités publiques dans la distribution de l'eau, « ... *le pourcentage de la population mondiale qui bénéficiera d'un système d'approvisionnement en eau avec une participation de sociétés privées passera de 7 % à 17 % ces quinze prochaines années* »[164]. Le fonds table en effet sur une croissance moyenne de 8% dans le secteur de l'eau, ce qui peut être qualifié de très considérable. Notons que 6% des positions du *Pictet Global Water Fund* sont investies dans *Nestlé*.

Nestlé est le numéro 1 mondial dans le marché de l'eau en bouteille

[163] La compagnie américaine *Avolon Trust* a entre-temps également lancé un fonds de placement sur l'eau.

[164] Pictet Global Sector Fund, *Rapport annuel révisé au 31.03.2002*, Pictet Funds, disponible sur http://www.pictet.ch/, consulté le 29.11.2003.

Quel rôle joue *Nestlé* dans cet énorme marché de l'or bleu ? La multinationale suisse est le numéro 1 mondial dans le marché de l'eau en bouteille ; l'entreprise possède en effet environ 16% du marché mondial, suivie par *Danone* avec environ 12%. Viennent ensuite *Coca-Cola Co.* et *PepsiCo.* Ce marché représente aujourd'hui 36 milliards d'EUR et les experts tablent sur une progression moyenne de 7 à 8% par an d'ici 2010, ce qui signifie que la demande devrait doubler en moins de dix ans[165]. Mais *Nestlé* essaie également depuis peu de s'imposer par des nombreuses acquisitions sur le marché des eaux en bonbonne, où elle est encore peu présente. *Nestlé Waters*, groupe de l'entreprise qui organise ses intérêts dans l'eau, est très rentable : plus de 6% du bénéfice brut de *Nestlé* a été réalisé dans ce secteur en 2003[166]. Un autre indice démontre que l'eau est un domaine extrêmement intéressant pour la multinationale de Vevey : presque 20% de ses investissements en 2003 ont été faits dans ce secteur ! Nestlé gère des dizaines de marques d'eau, dont les plus connues sont *Perrier*, *Vittel*, *Contrex*, *San Pellegrino*, *Nestlé Pure Life* et *Nestlé Aquarel*.

Nestlé achète des sources privatisées et des concessions pour pomper des millions de litres d'eau

[165] Cf. J. Porier, « Duel entre Danone et Nestlé, Coca et Pepsi en embuscade », in : www.newsbourse.com, consulté le 15.09.2004 ; « L'eau en bouteilles, un marché de géants », in : Swissinfo, 17.03.2003, http://www.swissinfo.org, consulté le 17.04.2004.

[166] Cf. Nestlé, Rapport de gestion 2003, op.cit.

Pour se procurer la matière première pour *Nestlé Waters*, l'entreprise suisse achète à travers le monde des concessions de prélèvement et des sources privatisées, desquelles elle pompe des quantités très importantes d'eau. Les conséquences sur les régions environnantes sont souvent jugées catastrophiques. Ainsi, la nappe phréatique, si elle ne peut pas se renouveler au rythme des prélèvements, descend, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur l'équilibre écologique de la région et peut faire tarir d'autres sources environnantes. De manière plus générale, ce qui est mis en cause, c'est la mainmise d'une société privée sur un bien commun, en payant des droits de licences souvent dérisoires, pour en tirer ensuite d'énormes profits.

Des groupes citoyens, sur différents continents, s'opposent à cette politique de *Nestlé*. Au Brésil, à Sao Lourenço, le Mouvement citoyen pour l'eau dénonce la surexploitation d'une source à 150 mètres de profondeur par *Nestlé* en plein milieu d'un parc naturel aquatique, qui aurait des conséquences désastreuses sur la qualité de l'eau et la fragilité écologique de cette région, deux sources se seraient ainsi déjà taries[167]. De plus, *Nestlé* enfreindrait la loi brésilienne en déminéralisant l'eau (en effet, pour produire *Pure Life*, *Nestlé* déminéralise l'eau pour ensuite la reminéraliser et pouvoir vendre partout dans le monde une eau identique). Un procès est en cours à ce sujet contre la multinationale. Le mouvement brésilien a

[167] Cf. I. Stucki, « La solidarité se crée autour de l'eau brésilienne », in : *Le Courrier*, 16.02.2002, Lara Cataldi, « Brésil : le coût amer de Nestlé Pure Life », in : *Vers un développement solidaire*, avril 2003.

combattu le géant suisse, notamment par le biais de la presse helvétique, en dénonçant régulièrement les méfaits de l'usine brésilienne dans des articles ou dans des reportages télévisés. Cette manière d'agir semble avoir été particulièrement douloureuse pour *Nestlé* qui tient à sauvegarder son image, surtout dans le pays centre de ses activités. Ainsi, lors d'un forum organisé en janvier 2004, en parallèle au *World Economic Forum de Davos*, Peter Brabeck annonce que *Nestlé* se retire du Parc d'eau de Sao Lourenço[168]. Ce succès : faire plier la multinationale dans sa quête du profit à tout prix, peut être interprété comme conséquence directe du travail de médiatisation entrepris par le groupe brésilien. Toutefois, le porte-parole du groupe, Franklin Frederick, se méfie : « *Il n'est pas exclu que l'annonce de son patron ne cache une manœuvre pour effectuer un retour triomphal sur la scène* »[169]. Il s'attend à ce que l'entreprise agite l'épouvantail des licenciements qu'entraînera la fermeture de l'usine et ne s'occupe pas des dégâts causés par les années de pompage excessif.

Un autre centre d'intérêt pour *Nestlé* se situe aux États-Unis, dans la région des Grands Lacs, où se trouve environ un cinquième des réserves mondiales d'eau fraîche du monde. Depuis quelques années, le groupe *Nestlé Waters North America* (qui s'appelait avant *Perrier Group of America*) tente de profiter au maximum de ce potentiel d'eau pour remplir ses

[168] Fabio Lo Verso, « Nestlé parti, qui va payer les dégâts ? », in : *Le Courrier* du 24.01.2004.

[169] Cité in : *Ibid.*

millions de bouteilles de *Ice Mountain* et *Poland Springs* vendues aux Etats-Unis. La première tentative de *Nestlé* (par le biais du *Perrier group*) porte sur le Wisconsin. L'entreprise obtient, en septembre 2000, un permis d'exploitation pour deux sources à haute capacité près de New Haven et s'apprête à y construire une usine pour 100 millions d'USD[170]. Mais la résistance à cette exploitation est réelle : plusieurs mouvements citoyens se forment pour s'opposer au pompage de quantités gigantesques d'eau qui aurait des conséquences directes sur l'environnement et l'équilibre écologique. D'ailleurs, autour des usines de pompage de *Nestlé* au Texas et à la Floride, la population se plaint de coupures régulières dans l'approvisionnement d'eau[171]. Très vite, plusieurs référendums sont déposés, des résolutions passées, un appel au boycott est lancé, et finalement une plainte est déposée par la tribu indienne Ho-Chunk qui met en avant les liens culturels de la tribu avec la source et par un groupe citoyen de Newport. La cour maintient la validité de la licence accordée à la multinationale, tout en ordonnant des nouvelles études sur l'impact environnemental du projet. Mais, face à la pression, *Nestlé* abandonne le projet et se tourne vers l'état voisin, le Michigan[172]. Le porte-parole du *Perrier Group of*

---

170 « Judge upholds Perrier well permit but orders more tests », in : *U.S. Water News Online*, février 2002, http://www.uswaternews.com/archives/arcpolicy/2juduph2.htmpl, consulté le 20.03.2004.

171 Keith Schneider, « Perrier vs. the People », 30.10.2002, www.alternet.org/stroy.html?StoryID=14413, consulté le 20.03.2004.

172 Holly Wren Spaulding, « Busting the Water Cartel. A Report from Inside the Activist Coalition at the World Water Forum », in : Corpwatch.org, 27.03.2003; Maude Barlow, « World : the Planet is Running

America, Kim Jeffrey constate : « *Les gens étaient beaucoup plus réceptifs au Michigan. Nous allons connaître une opération couronnée de beaucoup de succès dans un autre Etat, ce qui va permettre aux gens du Wisconsin de voir qui nous sommes réellement* »[173]. C'est près des Grandes Chutes, que *Nestlé Waters North America* obtient, en 2000, une licence d'exploitation de quatre sources, pour laquelle elle aurait payé la somme ridicule d'environ 100 USD ! De fait, l'administration républicaine du Michigan, sensible aux promesses de *Nestlé* de créer des emplois, est très favorable au projet, et aurait accordé en plus à la firme presque 10 millions d'USD de réduction d'impôts[174]. L'entreprise y construit une usine pour 150 millions d'USD[175], avec une capacité de pomper plus de 881 millions de litres d'eau par année. Mais, l'histoire se répète et trois tribus indiennes portent plainte, tout comme l'association citoyenne nouvellement formée, Michigans Citizens for Water Conservation. Ce groupe pose la question d'ordre général à la cour pour savoir si *Perrier* ou toute autre entreprise a le droit de privatiser l'eau, la soustraire de la région des Grands Lacs et la vendre ailleurs pour le profit privé. En novembre 2003, le tribunal du Mecosta

Out of Fresh Water. The Road to Kyoto World Water Forum », in : *The Guardian*, 26.02.2003, http://saveamericaswater.com/fl/index.html., consulté le 20.03.2004.

173 Cité in : Dan Egan, « Bottler taps into trouble in Michigan », in : *Journal Sentinel Milwaukee*, 10.01.2004, http://www.jsonline.com/news/state/jan04/199128.asp, consulté le 20.03.2004.

174 Heather Bell, « Perrier pumping hard to swallow », in : *Central Michigan Life*, 20.03.2004.

175 Cité in : Dan Egan, « Bottler …», *op.cit*.

County Circuit Court of Michigan prononce un verdict historique : elle donne raison au groupe citoyen et ordonne que *Nestlé* ferme l'usine de pompage[176]. Cette décision – comme l'exemple du Brésil – montre que les mouvements citoyens peuvent avoir une réelle influence sur les marges de manœuvre concédées aux multinationales. Pourtant, il faut là aussi mettre un bémol à cette victoire : pour le moment *Nestlé* continue à exploiter la source (l'entreprise a fait recours et a obtenu le droit de l'exploiter jusqu'au nouveau jugement). De plus, il ne faut pas oublier que *Nestlé* exploite quelques dizaines d'autres sources aux Etats-Unis, et qu'en 2003 ses ventes d'eau ont continué de croître dans ce pays[177]. Notons toutefois encore un autre cas, où une lutte contre l'exploitation d'une source d'eau par *Nestlé* a été couronnée de succès : en Suisse, un mouvement de résistance organisé par attac-Neuchâtel a pu éviter que *Nestlé* n'obtienne une concession de prélèvement d'eau minérale des sources à Bevaix, situées dans le canton de Neuchâtel[178].

Le marché occidental : faire croire que l'eau en bouteille est de qualité supérieure à l'eau du robinet

[176] Melissa K. Scanlan, Glenn Stoddard, « The Michigan decision », 01.01.2004, http://www.fightingbob.com/article.cfm?articleID=157, consulté le 20.03.2004.

[177] Cf. Nestlé, *Rapport de gestion 2003*, *op.cit.* ; *USA Today* du 06.02.2003 ; http://saveamericaswater.com/fl/index.html., consulté le 20.03.2004 ; Michigan independant media center : http://michiganimc.org/newswire/display/4710/index.php, consulté le 20.03.2004.

[178] Cf. à ce sujet la brochure « L'Or bleu de Bevaix », d'attac-Neuchâtel, octobre 2001, disponible sur : http://www.local.attac.org/neuchatel/docs/themeeau.htm, consulté le 29.04.2004.

Comme ses concurrents *Danone*, *Pepsi* et *Coca-Cola*, *Nestlé* mène une campagne publicitaire offensive pour que les consommateurs-trice-s associent l'eau en bouteille à un produit supérieur à l'eau du robinet – campagne qui est d'autant plus vitale au profit de la multinationale que l'eau qu'elle vend coûte des centaines de fois plus cher que l'eau du robinet. Selon une étude du World Wildlife Fund[179] aujourd'hui la majorité de la population considère l'eau en bouteille comme plus saine, ce qui est un exemple révélateur du pouvoir gigantesque de la publicité. Pourtant, la qualité de l'eau du robinet dans les pays occidentaux est généralement bonne et ne diffère pas véritablement dans le goût, ce que tendent à confirmer des tests conduits à l'aveugle. De plus, la qualité de l'eau vendue pour le multiple du prix n'est pas toujours irréprochable. Ainsi, le Département de la Santé au Kansas, Etats-Unis, a testé une centaine de marques de bouteilles d'eau vendues dans le commerce – un tiers des bouteilles testées avaient des traces de substances indésirables[180]. En plus, le stockage et le transport des bouteilles, qui peut durer des mois, ont laissé des traces de chloroforme, nitrate, et même du plomb dans les échantillons testés. Une qualité qui fait contraste avec les mots de pureté, eau de roche, etc., figurant sur les étiquettes. En juin 2003, une plainte a été déposée contre *Poland Spring* (une marque de *Nestlé Waters North America*) à Greenwich. La marque est accusée d'avoir trom-

[179] Etude conduite en 2001, cité in : Brian Howard, « What's in your Bottled Water ? », 28.08.2003, Hartford Advocate, http://www.hartfordadvocate.com, consulté le 20.03.2004.

[180] Ibid.

pé les consommateur-trice-s, en affirmant que *Poland Spring* provenait de « *sources protégées et pures au centre des forêts du Maine* », alors que l'eau serait pompée, en vérité, de sources artificielles, dont au moins une se trouverait sur un parking à côté d'une grande rue[181].

Le marché des pays du Sud : du profit avec la soif des pays pauvres

Avec les millions de litres d'eau prélevés ainsi des différentes sources à travers le monde, *Nestlé* remplit notamment ses bouteilles d'eau *Pure Life*. Selon le PDG de *Nestlé*, Peter Brabeck : « *Pure Life est censée être une solution au problème d'eau du monde* »[182]. En effet, cette marque a été lancée en 1998 pour devenir à long terme la première marque mondiale d'eau. Elle a été introduite progressivement sur les marchés des pays du Sud en commençant par le Pakistan, où *Pure Life* a aujourd'hui une part de marché de plus de 50%. En lançant la marque dans ce pays, *Nestlé* aurait, selon le *Asian Wall Street Journal*, eu recours à des méthodes pour le moins douteuses[183] : l'entreprise aurait, quelques mois avant le lancement, sensibilisé la population sur la question de l'hygiène de l'eau par des séminaires où des fonctionnaires publics proclamaient que l'état de l'eau au Pakistan était catastrophique. *Pure Life* était ensuite présentée comme la soi-

[181] http://www.hartfordadvocate.com, 28.08.2003, par Brian Howard, consulté le 20.03.2004.

[182] E. Beck, « Popular Perrier – Nestlé pitches bottled water to world's poor », in : *The Asian Wall Street Journal*, 23.06.1999.

[183] Ibid.

disant alternative. Or, seule une petite frange de la population peut s'offrir cette eau. Selon le même journal, les besoins d'une seule personne en eau potable pour une année au Pakistan, s'élèverait à 243 USD en achetant *Pure Life*[184]. Or, le revenu moyen annuel au Pakistan est en gros de 495 USD. *Pure Life* est ainsi proposée comme une fausse alternative aux millions de personnes qui souffrent de la soif. Plus grave encore, le lancement de cette marque dans les pays dits du Tiers-monde peut décourager les pouvoirs publics à investir dans l'amélioration de la distribution publique d'eau potable. Pour *Nestlé*, cette misère est une source de profit : sur son site internet, la firme constate que l'Asie, en matière de consommation d'eau en bouteille a « *un important potentiel de croissance pour les années à venir* »[185]. Et sur le Moyen-Orient et l'Afrique : « *De l'eau potable fraîche est cruciale pour cette région et nos concurrents constatent la valeur qu'a l'eau en bouteille par des chiffres croissants* ». *Nestlé* déclare, finalement, dans son rapport de gestion : « *Nos activités ont bien progressé en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, avec des taux de croissance organique généralement supérieurs à 20%* »[186].

L'accès à l'eau est un droit humain

Comme le signale la Communauté de travail des ONG suisses, l'eau n'est pas une marchandise comme les autres,

[184] Ibid.
[185] Cf. www.nestle-waters.com, consulté le 11.11.2003.
[186] Cf. Nestlé, Rapport de gestion 2002, op.cit.

car elle n'a pas de substitut et constitue une nécessité vitale[187]. L'accès à l'eau doit être considéré comme un droit humain : il n'est ainsi pas acceptable que plus d'un milliard de personnes soient privées de cette ressource par manque de moyens ou parce que la multinationale qui a acheté les concessions ne juge pas rentable de distribuer son eau dans telle ou telle région périphérique. La vraie réponse à la misère créée autour du monde par le manque d'eau n'est pas la mainmise marchande ou la spéculation en bourse mais l'investissement par les pouvoirs publics dans l'amélioration de la distribution de l'eau, qui, rappelons-le, existe de manière abondante sur cette planète.

[187] Communauté de travail- Swissaid, Action de carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas, www.swisscoalition.ch./francais/pagesnav/T.htm, consulté le 29.04.2004.

Le lait en poudre, un scandale encore d'actualité

Une rapide expansion et pourtant l'allaitement artificiel peut tuer…

Selon l'histoire officielle – et oh combien hagiographique – de *Nestlé*, l'invention du lait en poudre à la fin du XIXe siècle, avait pour objectif de développer une source alternative de nutrition pour les mères incapables d'allaiter leurs enfants. Ainsi, la mortalité infantile causée par la malnutrition dans le monde pouvait être combattue par ce nouveau produit « *sauveur* », baptisé « farine lactée Henri Nestlé ». Dès 1867, *Nestlé* commence la fabrication du lait en poudre et la commercialisation de son produit[188]. Les ventes s'étendent rapidement aux quatre coins de la planète. *Nestlé* mène dès le début des campagnes de publicité très agressives. Dès les années 1950, des substituts en poudre du lait maternel s'imposent de plus en plus. Au Chili, par exemple, entre 1950 et 1975, le pourcentage d'enfants nourris au sein est passé de 95% à 20%[189]. L'objectif des campagnes est de convaincre les mères de nourrir leur enfant le plus tôt possible avec du lait en poudre *exclusivement*, ce qui entraîne tout naturellement l'arrêt de la production du lait maternel, et la mère n'a que très difficilement la possibilité de revenir sur sa décision. Dans ce but, les campagnes de publicité s'axent sur des arguments qui touchent : elles mettent en avant le caractère médi-

[188] Cf. Christiane Fritz, *Nestlé 1913-1920…*, *op.cit*., pp. 18-19.
[189] Global data bank on breastfeeding, OMS, 1996.

cal des produits en recherchant et obtenant le soutien de docteur-e-s et scientifiques de renom, les pharmacies reçoivent directement des boîtes de farines lactées. Une partie du personnel médical influence alors les mères à coup d'informations pseudo-scientifiques, qui sont souvent une véritable propagande en faveur du lait en poudre dans les hôpitaux[190]. Ainsi, et pour appuyer ces dires, des sachets publicitaires de lait en poudre sont souvent distribués gratuitement aux mères à l'intérieur même des hôpitaux. Ce dernier n'est pas présenté comme un substitut à utiliser en cas d'impossibilité d'allaitement naturel, mais comme un symbole de progrès. En dernier recours, les grandes multinationales auraient parfois fait pression sur des gouvernements de pays pauvres pour retarder ou empêcher l'introduction de lois qui interdiraient ces pratiques de marketing, en menaçant de fermer des usines et de déplacer la production.

L'allaitement maternel est gratuit et, selon une partie du corps scientifique et médical, joue un rôle immunitaire important, protégeant le nourrisson des infections les plus communes (il est un des vecteurs de transmission à l'enfant des immunités développées par la mère). Le lait en poudre quant à lui peut présenter des risques mortels pour l'enfant, pour deux raisons principales :

- Son prix élevé. Dans les pays pauvres, les familles ne gagnent souvent pas assez d'argent pour acheter les quantités recommandées de lait artificiel. Il est donc

[190] Yamey G., « Nestlé accused of breaking international code », in : *British Medical Journal*, vol. 320 (2000), p. 468.

allongé avec de l'eau et les enfants sont mal nourris. Les séquelles qui en découlent peuvent être graves, voire mortelles.

- Le manque d'hygiène. L'allaitement artificiel exige de l'eau potable et un biberon stérilisé. Les deux ne sont très souvent pas accessibles dans les pays du Sud. Il peut donc apparaître des infections intestinales et des diarrhées parfois mortelles.

Face aux scandales[191] de plus en plus nombreux, qui donnent lieu aux boycotts de *Nestlé* dans les années 1970 (cf. Annexe 3), l'UNICEF élabore en 1981 un code de bonne conduite visant à interdire les publicités agressives et les distributions d'échantillons gratuits[192]. *Nestlé* est une des premières multinationales à le signer. Mais depuis cette date, l'International Baby Food Action Network (IBFAN) : Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile) ainsi que d'autres Organisations non-gouvernementales, comme Greenpeace, continuent de relever, à travers le monde, des exemples d'agissements de *Nestlé* en violation à ce code international de bonne conduite[193]. Les Nations unies estiment, en 1993, que les enfants élevés au biberon dans les pays pauvres ont un taux de mortalité 25 fois supérieur à ceux qui sont nourris avec le lait maternel, suite à l'utilisation d'eaux mal stérilisées ou carrément non potables, et avancent le

[191] La première dénonciation publique de la nocivité du lait en poudre pour les nourrissons date de 1939 ! (Cf. la chronologie en annexe).

[192] Il est donné en détail en annexe.

[193] Cf. le site internet de l'ONG Ibfan : www.ibfan.org.

chiffre dramatique de 1,5 millions de morts par an[194]! Ce chiffre catastrophique dû à une utilisation inadéquate du substitut au lait maternel est toujours d'actualité[195] et suscite toujours des réactions, jusqu'au sein de *Nestlé*. Ainsi lors de l'assemblée générale de début juin 1999, deux actionnaires critiquent la stratégie de *Nestlé* qui utilise la publicité et la sponsorisation pour vanter ses produits auprès des milieux médicaux et paramédicaux, incitant les femmes à renoncer à allaiter et accroissant, par ce biais, le risque de mortalité infantile[196].

À cela s'ajoutent, récemment, des affaires douteuses de lait périmé auxquelles serait mêlé *Nestlé*. Fin décembre 2002, attac-France faisait état qu'en Colombie, la police nationale aurait fait main basse sur 200 tonnes de lait périmé *Nestlé*[197]. Selon les déclarations d'Angel Maria Caballero, président de l'Association nationale pour la sauvegarde de l'agriculture en Colombie, la multinationale *Nestlé* importait du lait d'Uruguay et en modifiait l'étiquetage pour en cacher l'origine et la date de péremption. Enfin, de l'autre côté de la planète, début 2003, la filiale camerounaise de *Nestlé* est accusée par une société locale, la *Codilait*, d'importer du « *faux lait à des prix défiant toute concurrence* »[198]. Selon *Codilait*, sa

194 UNICEF/WHO, *Press Release*, février 1993.

195 Cf. « Ces Anglais qui boycottent Nestlé » in : *La Liberté* du 14.03.2000.

196 Cf. *24heures* du 04.06.1999.

197 Cf. « Nestlé pris la main dans le sac », 27.12.2002, in : www.france.attac.org/a1580, consulté le 29.04.2004.

198 Cf. www.swissinfo.org, « Nestlé est accusé d'importer du faux lait au Cameroun », 03.10.2003.

consommation serait « *nuisible à la santé des populations* ». *Nestlé* a démenti ses accusations, mais a été assignée devant la justice camerounaise où la procédure suivrait son cours.

Aujourd'hui, *Nestlé* contrôle environ 40% du marché du lait en poudre dans le monde, et, suivant les pays, 35 à 50% du marché alimentaire pour enfants.

Conclusion

Nestlé, comme toutes les multinationales, est soucieuse de son image auprès du public. Pour maximiser ses profits, une multinationale a besoin d'avoir bonne réputation, vis-à-vis de ses actionnaires, de ses client-e-s et enfin des consommateur-trice-s. Dans ce sens, l'entreprise suisse mène une campagne incessante pour valoriser sa réputation. *Nestlé* inonde les médias, de ses logos, de sa publicité, des déclarations qui tendent à faire croire au monde entier qu'elle est une entreprise modèle, qui produit des aliments et des boissons sains, de grande qualité, sûrs et qui est respectueuse de l'environnement, du droit du travail et des droits humains. A le croire, le géant de l'agro-alimentaire oeuvre pour le bonheur de l'humanité depuis plus d'un siècle.

Toutefois, comme les quelques contributions réunies ici le montrent, la réalité est tout autre. *Nestlé*, tout en empochant des profits faramineux, est accusée par des syndicats à travers le monde de bafouer le droit du travail et de violer les principes élémentaires de respect envers ses employé-e-s. De plus, la multinationale est impliquée dans un des phénomènes les plus choquants de notre société actuelle : la privatisation d'un bien commun vital, l'eau. Dans un autre domaine, l'entreprise profite d'une spirale infernale qui entraîne les prix du café au-dessous de son coût de production et provoque ainsi la misère la plus terrifiante pour des centaines de milliers de planteur-e-s. *Nestlé* commercialise agressivement un produit – le lait en poudre – dans des pays où l'eau

propre, qui est nécessaire pour préparer cet aliment, manque ce qui peut provoquer des milliers de morts. Finalement, l'entreprise suisse intègre dans ses produits vendus dans les pays du Sud – en profitant de législations laxistes ou de l'absence d'une mobilisation citoyenne sur cette question – des OGM, dont personne ne peut aujourd'hui connaître les risques qu'ils font courir à la planète et à ses habitant-e-s à long terme. Pour résumer, on peut dire que *Nestlé* fait passer la maximisation du profit avant toute autre considération d'ordre social ou écologique.

Et pourtant, nous avons également vu qu'à travers le monde, dans les pays où *Nestlé* produit et vend, il y a une résistance qui s'organise. Et que cette résistance remporte parfois des succès. Rappelons à cet égard la campagne menée au Brésil, aux Etats-Unis et en Suisse contre la mainmise de la société helvétique sur des millions de litres d'eau. Dans un des cas, *Nestlé* annonce qu'elle se retire de la région en question, dans l'autre un tribunal donne raison au mouvement citoyen et oblige *Nestlé* à fermer ses usines, dans le troisième, un groupe citoyen, dans lequel attac joue un rôle important, empêche l'entreprise d'acheter la concession pour une source. En Corée du Sud, cinq mois de grèves poussent la direction de la multinationale à signer un accord qui améliore les conditions de travail dans l'usine. Ces exemples, certes encore trop rares, montrent pourtant qu'il est parfois possible de défendre les droits sociaux élémentaires face à un des acteurs économiques les plus puissant de cette planète. Une des stratégies utilisées par *Nestlé* pour combattre ces résistances

est de décliner toute responsabilité pour ce qui se passe dans les usines de *Nestlé* à travers le monde, en affirmant que ce sont les directions et succursales qui sont en charge des problèmes locaux. Pourtant, dans ses principes de conduite du groupe et vis-à-vis de ses actionnaires, l'entreprise tient un discours d'unité et de centralisme. C'est dans ce sens que nous avons jugé utile de rassembler dans ce volume les différentes bribes d'information sur les agissements de l'entreprise au niveau international, pour tenter de restituer une image d'ensemble de ce que représente l'empire *Nestlé*. Il nous semble en effet essentiel de relier par l'information et si possible d'unir les différentes luttes que mènent des mouvements citoyens, des syndicats, des employé-e-s et des consommateur-trice-s contre une des plus grandes multinationales au niveau international et dont le fonctionnement est représentatif d'un monde dominé par le néo-libéralisme.

Enfin, ce petit ouvrage exprime un souhait : en 2000, le conseil scientifique d'attac-France, décidait de « *lancer une campagne nationale d'enquête sur le fonctionnement, le rôle et l'impact des multinationales françaises* » afin d'expliquer concrètement quelle est leur place dans le développement de la mondialisation néo-libérale[199]. Or, rappelons que la place financière helvétique est parmi les plus grands centres bancaires au monde, le premier en ce qui concerne la gestion des capitaux privés, et de surcroît un paradis fiscal notoire. En outre, plusieurs multinationales suisses sont leaders dans leur(s) branche(s) tout comme *Nestlé*, à l'exemple de *Holcim*

[199] Attac, *Enquête au cœur…, op.cit*, p. 79.

dans le secteur du bâtiment ou encore le géant pharmaceutique *Novartis*. A quand donc le lancement d'une campagne d'enquêtes sur le fonctionnement, le rôle et l'impact des multinationales suisses ?

Brève chronologie de Nestlé

1843

Heinrich Nestle rachète une usine produisant du vinaigre et des huiles.

1860

Perfectionnement de la recette de farine lactée, inventée par le chimiste von Liebig. La production industrielle de ce produit commence en 1867.

1875

Vente de l'usine et de la marque *Nestlé*.

Développement de la recette du chocolat au lait de Daniel Peter (de la compagnie *Peter, Kohler & Cailler*).

1905

Prise de participation dans la société *Peter-Kohler-Cailler*.

Fusion avec l'*Anglo-Swiss Condensed Milk Company.*

Début des opérations de production internationale avec l'ouverture d'usines en Australie et en Asie.

1910

Distribution des produits *Peter-Kohler-Cailler*.

1914-18

Période très profitable, due à la demande en produits laitiers et substituts pour les soldats au front.

1921

Nestlé enregistre pour la première fois des pertes. En réponse à cette crise, la direction engage le financier Louis Dapples pour réorganiser l'entreprise, notamment les chaînes de production.

1929

Fusion avec le groupe chocolatier *Peter-Kohler-Cailler*.

Années 30

Le gouvernement brésilien contacte Louis Dapples pour essayer de trouver un marché pour la résorption du surplus de la production du café.

1938

Après quelques années de recherche, apparition du café soluble *Nescafé*.

1939-45

Les profits de *Nestlé* chutent, une partie de la direction émigre aux Etats-Unis (Stamford, Connecticut) et pour contrer les difficultés d'approvisionnement**,** de nouvelles usines sont ouvertes dans les pays dits émergents**,** notamment en Amérique du Sud. Par contre**,** à la fin de la guerre, les ventes de par le monde de *Nestlé*, dopées par le succès du *Nescafé*, atteignent 225 millions d'USD (pour 100 millions d'USD en valeur nominale en 1938).

1947

La fusion de *Nestlé* avec *Alimenta*, la société fondée par Julius Maggi spécialisée dans les soupes instantanées (les cubes *Maggi*), marque la volonté de diversification dans le domaine agro-alimentaire.

1950

Fusion avec *Crosse & Blackwell* (conserves).

1963

Fusion avec *Findus* (surgelés).

1971

Fusion avec *Libbys* (jus de fruits).

1974

Durant la crise économique des années 1970, l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières (café, cacao) et la détérioration de la valeur du dollar (et des monnaies européennes) face au franc suisse, poussent *Nestlé* à se diversifier en dehors du secteur alimentaire. C'est ainsi que *Nestlé* devint principal actionnaire de *L'Oréal* (cosmétiques) et fit l'acquisition de *Alcon Labs* (pharmacie).

1980-…

La stratégie d'acquisition continue dans le domaine alimentaire et s'accompagne de la vente d'unités jugées non profitables.
On trouve ainsi dans le giron de *Nestlé*, *Carnation*, en 1985, *Buitoni-Perugina* et *Rowentree*, en 1988, *Thomy & Franck*, en 1989, *Perrier-Vitel* et *Hirz*, en 1992, *San Pellegrino* en 1997, *Powerbar*, en 2000, *Ralston Purina*, en 2001, *Dreyer's* et *Chef-America* en 2002, etc. (une liste plus complète se trouve en annexe).

Sources :

www.nestle.ch et www.ir.nestle.com,
Nicolas Zeitoun in *Le Courrier* du 22.08.2003.
www.swissworld.org

Guide des marques appartenant ou affiliées à *Nestlé*

(Selon http://www.transnationale.org et le Nestlé Management Report 2002)

Aberfoyle Springs
Accurus
Acqua Brillante
AcrySoft
Aero
After Eight
Alcon
Alemagna
Alpo
Alsoy
Antica Gelateria del Corso
Aquarel
Arrowhead
Baby Ruth
Baci
Bakers Complete
Beggin'Strips
Beneful
Barenmarke
Bear Brand
Belté
Berni
Biotherm
Blaue Quellen
Bolino
Bonka
Branston
BSS+
Buitoni
Butterfinger
Buxton
Cacharel parfums
Cailler
Calistoga
Camy
Carlos V
Carnation
Caro
Carola
Cérélac
Cetaphil
Cheerios
Chef
Chef America
Chew-rific
Chino
Chocapic
Chocolate Clusters
Chocstick
Chokito
Chupate el Dedo
Ciloxan
Ciocoblocco
Claudia
Clerz Plus
Clinutren
Coffee-Mate
Condipasta
Condiriso
Contadina
Contrex
Cookie Crisp
Crosse & Blackwell
Crunch
CustomCornea
Custom Pak
Dairy Farm
Dancow
Davigel
Deer Park
Differin
Diger Selz
Drumstick Royale
Ecco Franck
Excelsia
Extrême Mini Mini
Fancy Feast
Felix
Fibre 1
Fido
Frigor
Friskies
Frubetto
Fruit Joy
Fruttolo
Fürst Bismark
Galak
Gale's
Garnier
Garoto
Gervais
Giara
Gingerino Recoaro
Giorgio Armani parfums

Giulia
Gloria
Golden Grahams
Gourmet
Guidoz
Häagen Dazs
Helena Rubinstein
Herta
Hills Brothers'
Innéov Firmness
Kiehl's
Kit Kat
Kix
La Cremeria
Lactogen
LADARVision
La Laitière
La Lechera
Lancôme
La Roche-Posay
La Valle degli Orti
LC1
Lean Cuisine
Legacy 20000
Le Ore Liete
Levissima
Libby's
Limpia
Lion
Loceryl
Lora Recoaro
L'Oréal
Loumidis
Mac'ani
Maggi
Magnolia
Malto Kneipp
Mare Fresco
Matrix
Maybelline
Metro/Rozex
Mighty Dog
Milkmaid
Milo
Mirage
MJB
Molico Beauty
Motta
Mövenpick
Mousline
Munch Bunch
Naleczowianka
Nan
Nescafé
Nescau
Nespray
Nespresso
Nesquik
Nestéa
Nestlé
Nestum
Nico
Nidal
Nidina
Nido
Ninho
Nutren
Nutren Activ
Nutren Mageu
Nuts
Omega Complete
ONE
One-to-One
Optanol
Opti-Free Express No Rub
Orion
Ortega
Orzoro
Ozarka
Panna
Patanol
Pejo
Peptamen
Perrier
Perugina
Pezzullo
Plancoët
Poland Spring
Polo
Power Bar
Pracastello
Pria
Pro Plan
Pure Life
Purina
Quality Street
Ralph Lauren parfums
Ralston Purina
Recoaro
Redken
Ridoffy
Ricoré
Rolo
Rossiya
Rowntree Macintosh
San Bernardo
San Pellegrino
Sanbitter
Sandalia
Santa Maria
Santa Rica
Sarson's

Sasso
Sassonaise
Schoeller
Shu Uemura
Ski
Slowfire Classics
Smarties
Soft Sheen•Carson
Spiderman
Spillers
Stouffer's
Sundae
Sun-Pat
Surgela
Sveltesse
Taster's Choice
Tears Naturale
Thomy
Tidy Cats
Tione
TobraDex
Toll House
Totole Group
Tri-Luma
Travatan
Trio
Ulmeta
Vera
Vichy
Viscoat
Vittel
Waistline
Willy Wonka
Winiary
Wisker Lickin's
Wonka
Yes
Zephyrhills
Zoe

Code de l'OMS (Lait en poudre)

Le 21 mai 1981, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a adopté un code international de bonne conduite pour la commercialisation de produits substitutifs au lait maternel. Il représente un niveau minimal de législation que tous les gouvernements devraient adopter. Le code interdit toute forme de publicité pour le lait en poudre ou tout autre substitut au lait maternel. Une résolution ultérieure a ajouté l'interdiction de tous les dons de lait en poudre aux hôpitaux.

Ce code comporte les points principaux suivants :

1. Les emballages de produits substitutifs au lait maternel doivent comporter :
    a. Une déclaration sur la supériorité de l'allaitement au sein.
    b. Une déclaration spécifiant que les produits doivent être utilisés seulement sous supervision médicale.
    c. Des instructions sur les modalités de préparation et des informations sur les risques dus à une préparation incorrecte.
2. Il ne doit y avoir aucune promotion :
    a. Toutes les formes de promotion sont interdites.
    b. Les responsables de la vente ne doivent avoir aucun contact avec les mères.

c. Les dons de lait en poudre aux mères sont interdits.

d. Aucune promotion auprès du personnel médical.

e. Aucune fourniture gratuite dans les hôpitaux.

f. Aucune promotion pour des aliments complémentaires avant l'âge de 6 mois.

3. Une information médicale claire doit être fournie aux mères, basée sur les points suivants :

   a. la supériorité de l'allaitement au sein.

   b. l'effet négatif de la substitution, même partielle, de l'allaitement par le biberon.

   c. la difficulté de se remettre à l'allaitement au sein.

   d. l'usage correct du lait en poudre.

4. Les producteurs de substituts au lait maternel doivent suivre le code de bonne conduite et sont responsables de la surveillance de leurs pratiques publicitaires.

Historique des boycotts de *Nestlé*

Au milieu des années 1970, *Nestlé* a dû faire face à un important boycott de la part de nombreuses associations qui lui reprochaient de pousser les mères des pays dits du Tiers monde à arrêter l'allaitement maternel pour utiliser des produits substitutifs, utilisant des publicités particulièrement agressives et distribuant des échantillons gratuits. Le boycott des produits de *Nestlé* et d'autres producteurs a joué un rôle fondamental dans l'introduction du code de bonne conduite**.** Nous présentons, ci-dessous, une chronologie indicative de la prise de conscience des citoyen-ne-s, elle va des premières publications aux boycotts de masse.

1939

Le Dr. Cicely Williams, dans un discours, au Rotary Club à Singapour, intitulé *Lait et meurtre* déclare : « *Si vos vies étaient aussi dures que la mienne, à savoir, assister, jour après jour, à ce massacre d'innocents dû à une mauvaise nutrition, je crois que vous penseriez comme moi que la publicité excessive de produits pour enfants devrait être punie comme la forme la plus criminelle de sédition et que ce délit devrait être considéré comme un meurtre* »

(Citation traduite de l'anglais par nos soins, la citation originale se trouve in :

http://www.awarecords.ndo.co.uk/zine/awa2/nestle.html)

1970

L'United Nations Protein Calorie Advisory Group (UNPAG), le groupe de conseil des Nations unies pour les calories et les protéines, organise une rencontre sur la nutrition des enfants qui pose le problème des pratiques commerciales.

1973

L'UNPAG déclare que la publicité pour le lait en poudre dans les hôpitaux n'est pas appropriée.

Mars 1974

War on Want publie : « *Le tueur d'enfants* », une enquête sur la sous-nutrition et sur la publicité pour le lait en poudre dans le tiers-monde.

http://*www.waronwant.org*

Mai 1974

Le groupe Aktion Gruppe für dritte Welt (AGdW) à Berne traduit l'opuscule de War on Want sous le titre « *Nestlé tue les enfants* ».

Juillet 1974

Nestlé traduit l'AGdW en justice pour diffamation. *Nestlé* gagne le procès. Selon le verdict, le titre de l'enquête ne peut-être justifié puisque que lien direct avec la mort des enfants n'est pas démontré. Le verdict affirme néanmoins que les pratiques de *Nestlé* sont amorales.

1975

Le Conseil international des industries de la nutrition pour enfants (CIE), dont *Nestlé* fait partie, édite un code de bonne conduite volontaire.

1976

L'UNPAG répond que le code édité par le CIE n'est pas suffisant.

1977

Au Royaume-Uni commence le premier boycott de *Nestlé*, avec pour objectif de faire cesser les pratiques publicitaires.

1979

Lors d'une session commune OMS/UNICEF à laquelle assistent producteurs et ONG, il est demandé la fin de toute publicité pour le lait en poudre.

Les ONG présentes à la session forment International Baby Food Action Network (IBFAN, Réseau international d'action pour la nourriture des enfants), pour exercer une pression plus grande sur les industries du lait en poudre.

1980

Nestlé et d'autres producteurs retirent leur engagement de souscrire aux recommandations OMS/UNICEF.

Baby Milk Action propose un boycott en Grande-Bretagne.

1981

Le boycott commence en Suède et en Allemagne.

21 mai 1981

« Le code international sur la publicité pour les substituts au lait maternel » est voté à une majorité écrasante à la 34ème assemblée mondiale de la santé (WHA): seuls les Etats-Unis votent contre.

Octobre 1981

Le Parlement européen accepte une directive basée sur le code international de bonne conduite.

1982

Le boycott commence en France.

1983

Le boycott arrive en Norvège et en Finlande.

1984

Après sept ans d'intenses boycotts, *Nestlé* promet de suivre le code international OMS/UNICEF.

Il reste encore des désaccords sur les dons aux hôpitaux.

1984

Après avoir surveillé pendant six mois le comportement de *Nestlé*, les ONG mettent fin au boycott.

1986

L'Organisation mondiale de la santé décide que toutes les distributions gratuites de lait artificiel aux hôpitaux sont interdites.

1988

Deux cent vingt-huit ONG en Europe demandent une application rapide des nouvelles directives.

1989

Le boycott de *Nestlé* recommence un peu partout dans le monde.

1991

L'Eglise d'Angleterre adhère au boycott. Les ventes de *Nescafé* diminuent de 3%.

L'histoire n'est pas finie, pour se renseigner sur la suite, ou pour approfondir les racines, ci-dessous une sélection bibliographique. Les publications à ce sujet sont très nombreuses et nous avons fait des choix qui peuvent bien sûr être contestables, et qui ne sont surtout pas exhaustifs, mais qui couvrent la question sous la plupart de ses aspects.

Rapports d'organisations internationales affiliées à l'ONU :

- UNICEF/WHO Communiqué de presse, février 1993.
- *Global data bank on breastfeeding*, OMS, 1996.
- *Infant and Young Child Nutrition* EB93/17, OMS, Genève,1993.
- Résolution 34.22 de l'assemblée mondiale de la santé.

Rapports d'ONG:

- *State of Code by company*, 1994 IBFAN/IOCU.
- *State of Code by country*, 1994 IBFAN/IOCU.
- *Breaking the rules*, 1998, IBFAN/IOCU.
- *Cracking the Code*, IGBM, 1997.